



LES ANNALES DE L'IFORD

VOL. 14 N^{os} 1-2

JUIN / DECEMBRE 1990

REVUE SEMESTRIELLE PUBLIEE

PAR

L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUES

Directeur de la Publication : Prof. M. SALA-DIAKANDA
Secrétariat de la rédaction : R. MFOULOU; E. NGWE
Diffusion : OWONO MBIDA

COMITE DE LECTURE

Président : D.M. SALA-DIAKANDA

Membres : K.V. AYASSOU; A. BAHRI ;R. DACKAM- NGATCHOU;
J.L. DONGMO; EVINA AKAM; Ph. FARGUES;
F. GENDREAU; H. GERARD; B.A. HOUEHOUGBE;
C. MBACKE; R. MFOULOU; G.O. NASSOUR; E. NGWE;
NZITA KIKHELLA; A. PALLONI; B. SALANAVE;
E. WALLE (van de)

I. F. O. R. D.

Section des Publications
B.P. 1556 YAOUNDE
Telex 8304 KN (PNUD) et 8441 KN (MULPOC)
Fax: (237) 23-31-85 MULPOC
CAMEROUN

© I. F. O. R. D. YAOUNDE
I S B N 2 - 905327 - 15 - 4

NOTES AUX AUTEURS

Les manuscrits doivent être envoyés à la Direction de l'IFORD; l'auteur s'engage à ne pas présenter son texte à une autre revue durant un délai de 4 mois. Tout manuscrit est soumis à l'appréciation du Comité de Lecture qui transmet à l'auteur ses observations. Le Comité se réserve le droit de faire des modifications mineures portant sur la forme, mais aucun changement de fond ne sera effectué sans consultation préalable de l'auteur.

Les manuscrits devront répondre aux conditions suivantes:

1)- Dactylographie

Le manuscrit doit être dactylographié en double interligne sur papier blanc de dimension 21 x 29,7 (25 lignes de 10 à 12 mots par page). La longueur des articles ne doit pas excéder 30 pages y compris les tableaux, graphiques et résumés. Une dérogation pourra être accordée par la Direction de l'Institut après avis du Comité de Lecture.

2)- Tableaux et graphiques

Ils sont respectivement insérés dans le texte et numérotés séquentiellement en chiffres arabes. Les auteurs veilleront à ce que les légendes des graphiques et les titres des tableaux et des graphiques soient clairement indiqués sur ceux-ci. Les graphiques doivent être fournis à l'échelle compatible avec le format.

3)- Formules mathématiques

Elles doivent être manuscrites et transcrites très lisiblement.

4)- Notes infrapaginales

Les notes en bas de page sont numérotées séquentiellement par page pour un article donné et ne comportent, ni tableaux, ni graphiques.

5)- Références bibliographiques

Elles sont disposées en fin d'article, numérotées par ordre alphabétique des auteurs et pour chaque auteur dans l'ordre chronologique des références bibliographiques . La présentation sera la suivante:

- pour une revue:

LOCOH, T. - Nuptialité au Togo. Evolution entre 1961 et 1970, in population, vol. 31, n° 2; 1976; pp. 379 - 400.

- pour un ouvrage:

HENRI, L. - Démographie: Analyse et modèles, Paris, Larousse, 1972, 337 p. : table., graphes, index.

6)- Résumés

Tout article doit être accompagné d'un résumé en français d'une quinzaine de lignes, avec ou non ses mots-clés.

7)- Tirés à part

10 exemplaires maximum sont envoyés gratuitement à chaque auteur.

8)- Les auteurs ne sont en aucun cas rémunérés.

9)- Seuls les manuscrits non retenus sont renvoyés aux auteurs.

Les opinions exprimées dans cette revue n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être considérées comme reflétant le point de vue de l'IFORD.

LES ANNALES DE L'IFORD

VOL 14 N^{OS} 1-2

JUIN/DECEMBRE 1990

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
BADIANE, Wally Caractéristiques migratoires et professionnelles des jeunes de la Médina - Dakar	9
BUZINGO, Déogratias Le rôle des migrations internes dans le développement du Burundi.	31
INACK INACK, Samuel Population scolaire et offre d'éducation au Cameroun: cas de l'enseignement primaire et maternel.	61
MFOULOU, Raphaël POL, Hendrick (van der) Approche analytique du phénomène migratoire à partir des données issues de recensement démographique en Afrique francophone au Sud du Sahara: le cas du Cameroun.	91
NGAMBI KUNGA Réflexions sur l'introduction de la planification familiale dans les entreprises au Cameroun.	109
TADONKI R., Georges Analyse des processus d'évolution cellulaire dans le tissu urbain: réflexions à l'usage de la cartographie statistique.	133

REVUE SEMESTRIELLE PUBLIEE
PAR

L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUES

RESUMES

BADIANE, Wally

CARACTERISTIQUES MIGRATOIRES ET PROFESSIONNELLES DES JEUNES DE LA MEDINA - DAKAR

Cette étude porte sur l'analyse de l'enquête réalisée dans l'agglomération dakaroise, La Médina, en vue de mesurer la mobilité professionnelle des jeunes travailleurs qui y résident. L'auteur s'appesantit ici sur l'analyse des caractéristiques migratoires et professionnelles de ces jeunes travailleurs. Il apparaît que les jeunes migrants proviennent essentiellement des zones rurales et la forte mobilité professionnelle est liée à la recherche d'un emploi plus rémunérateur et correspondant au profil du migrant.

BUZINGO, Déogratias

LE ROLE DES MIGRATIONS INTERNES DANS LE DEVELOPPEMENT AU BURUNDI

Pays agricole à plus de 90%, le Burundi est actuellement un des pays le plus densément peuplé du continent. Cette situation qui se traduit par des fortes pressions démographiques dans la plupart des régions compromet dangereusement l'auto-suffisance alimentaire. L'auteur examine les tentatives de solutions adoptées dans le cadre des politiques de redistribution spatiale de la population et avance quelques propositions en vue d'améliorer les programmes d'action mis en oeuvre jusque-là par le Gouvernement, et de promouvoir un développement équilibré de toutes les régions.

INACK INACK, Samuel

POPULATION SCOLAIRE ET OFFRE D'EDUCATION AU CAMEROUN: CAS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MATERNEL

Dans cet article, l'auteur montre que face à une population scolaire en pleine explosion, l'offre d'éducation (formelle et non formelle) ne suit pas toujours tant au niveau quantitatif que qualitatif. Cette situation produit au sein du système éducatif un gaspillage de ressources aussi bien humaines, matérielles que financières. Par ailleurs, l'insertion des jeunes diplômés dans la vie active ne s'effectue ni à la vitesse souhaitée, ni de la manière qu'on aurait voulu qu'elle se réalisât. Pour atténuer ces différents problèmes, des mesures sont préconisées visant à une planification de l'éducation plus rationnelle avec l'intégration de variables supplémentaires en plus de celles qui étaient prises en compte jusque-là.

**MFOULOU, Raphaël
POL, Hendrick (van der)**

APPROCHE ANALYTIQUE DU PHENOMENE MIGRATOIRE A PARTIR DES DONNEES ISSUES DE RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE FRANCO-PHONE AU SUD DU SAHARA: LE CAS DU CAMEROUN

A partir du cas concret du recensement de la population du Cameroun d'avril 1987, les auteurs mettent en évidence deux éléments de base pour l'étude des migrations internes: le statut migratoire et une typologie des dernières migrations fondées sur la nature de la migration en question. L'intérêt de l'approche réside dans le fait qu'elle permet une étude plus complète et cohérente du phénomène migratoire à partir des données censitaires, notamment celle des caractéristiques socio-économiques des migrants et des dernières migrations par périodes successives.

NGAMBI KUNGA

REFLEXIONS SUR L'INTRODUCTION DE LA PLANIFICATION FAMILIALE DANS LES ENTREPRISES AU CAMEROUN

A l'heure où la demande des services de planification familiale commence à se faire sentir au Cameroun, les pouvoirs publics sont confrontés à des objectifs conflictuels: d'une part répondre favorablement à ce besoin fondamental des populations et, d'autre part, réduire les dépenses publiques, crise économique et financière oblige. L'objectif de cet exposé est de montrer une voie pour renforcer l'action du Gouvernement dans la mise en oeuvre des programmes de planification familiale. Les programmes de planification familiale dans les entreprises, élaborés de concert avec les travailleurs, les syndicats et les employeurs et coordonnés par les instances gouvernementales ont des chances certaines d'avoir un impact significatif sur la population.

TADONKI R., Georges

ANALYSE DES PROCESSUS D'EVOLUTION CELLULAIRE DANS LE TISSU URBAIN: REFLEXIONS A L'USAGE DE LA CARTOGRAPHIE STATISTIQUE

Cet article méthodologique pose le constat d'une erreur au niveau de la collecte des données urbaines dans les villes tropicales. Les zones de dénombrement censitaire ne constituent pas une base fiable pour la collecte des données, du fait de leur découpage qui n'obéit pas à des règles clairement définies. A travers quelques exemples pris au Cameroun, l'auteur propose que l'îlot urbain constitue désormais la base de collecte et d'enregistrement des données urbaines. De nombreux avantages sont liés à cette alternative, au-delà de la précision qu'elle comporte; cependant, son application demande un surcroît d'attention et de travail, dans sa première phase au moins.

**CARACTERISTIQUES MIGRATOIRES ET
PROFESSIONNELLES DES JEUNES DE LA
MEDINA - DAKAR**

*BADIANE Wally **

* Chercheur à l'Unité de Planification
de la Population (UPP), Dakar, Sénégal.

INTRODUCTION

Le Sénégal, à l'instar de nombreux pays d'Afrique, se trouve confronté au grave problème de l'exode rural. Cet exode rural découle surtout de l'inégale répartition des infrastructures qui défavorisent les campagnes, ainsi que des aléas climatiques. Ces différents phénomènes poussent les jeunes ruraux à se diriger vers les centres urbains où ils espèrent trouver une vie meilleure. Cet afflux des jeunes vers les villes est plus important vers Dakar qui compte aujourd'hui près de 800.000 habitants. La Médina, une agglomération occupant une position centrale dans la ville de Dakar, constitue la principale zone d'accueil de ces migrants. Dakar constitue ainsi un pôle d'attraction extrêmement puissant et l'on estime que plus de 20.000 migrants y arrivent chaque année quand les conditions climatiques sont défavorables⁽¹⁾.

Cette étude se propose d'examiner les différentes relations existant entre la migration, la formation reçue et l'emploi. Ainsi, nous essaierons, tout d'abord d'examiner les caractéristiques socio-démographiques et socio-culturelles des migrants. Ensuite, nous examinerons la mobilité professionnelle de ces migrants. Il importe de préciser que cette étude est effectuée à partir d'une enquête sur la formation et l'activité des jeunes travailleurs de la Médina à Dakar. L'enquête s'adressait à un échantillon de 300 jeunes travailleurs âgés de 20 à 35 ans des deux sexes et s'est déroulée à Dakar en juin 1987.

(1) : O. LE BRUN, "Mécanismes de dissolution-conservation-développement de l'artisanat et problématique de l'éducation-formation dans les zones urbaines d'Afrique" BREDA/PUB/27, Février 1973, p. 7.

1 - CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS

Nous abordons dans cette partie la migration des jeunes travailleurs vers la Médina selon certaines variables socio-démographiques qui sont le sexe, l'âge, la situation matrimoniale et l'ethnie ou la nationalité.

1-1. LE SEXE ET L'AGE DES MIGRANTS

Les résultats de l'enquête ont montré que 73,1% des jeunes travailleurs n'ont pas toujours résidé à Dakar, seuls 26,9% ont toujours vécu à Dakar (tableau 1). Ces chiffres témoignent de l'importance des mouvements migratoires qui s'effectuent vers Dakar. L'écart entre ces deux indices est plus important chez les hommes. En effet si parmi les hommes, ceux qui n'ont pas toujours résidé à Dakar représentent 82,1% de la population masculine, chez les femmes par contre, cette proportion constitue la moitié de l'effectif. Ces chiffres traduisent des mouvements migratoires plus intenses des hommes que des femmes.

Tableau 1: Répartition des jeunes travailleurs selon qu'ils ont toujours résidé à Dakar ou non et le sexe.

Durée de Résidence à Dakar	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Depuis la naissance	38	17,9	41	50,0	79	26,9
Après la naissance	174	82,1	41	50,0	215	73,1
Total	212	100,0	82	100,0	294	100,0

L'enquête montre que dans l'ensemble de la population de la Médina, la majorité des migrants est née dans trois régions qui sont Dakar, Ziguinchor et Thiès (tableau 2). Les proportions sont dans l'ordre: 15,8%, 22,3% et 19,1%. Il s'agit pour ceux qui sont nés à Dakar, de migration de retour: ce sont là des jeunes qui sont nés à Dakar, et qui, à un certain moment résidaient dans d'autres régions du Sénégal ou à l'étranger et qui sont revenus résider à Dakar. Proportionnellement cette migration de retour est plus importante pour les femmes que pour les hommes. Elle est respectivement de 24,4% pour les femmes et de 13,8% pour les hommes.

L'analyse différentielle selon le sexe montre également qu'en dehors des trois régions citées plus haut, une forte proportion de filles est née à Kaolack et à l'étranger. La tendance pour le sexe masculin est la même que celle constatée pour l'ensemble de la population.

Tableau 2: Répartition des migrants selon le lieu de naissance et le sexe

Lieu de naissance	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Dakar	24	13,4	10	24,4	34	15,8
Ziguinchor	42	24,1	6	14,6	48	22,3
Diourbel	12	6,9	1	2,4	13	6,0
Saint-Louis	15	8,6	1	2,4	16	7,5
Kaolack	12	6,9	6	14,6	18	8,4
Thiès	35	20,1	6	14,6	41	19,1
Kolda	8	4,6	3	7,4	11	5,1
Fatick	11	6,3	1	2,4	12	5,6
Autres régions	7	4,1	2	4,9	13	4,2
Hors du Sénégal	8	4,6	5	12,3	13	6,0
Total	174	100,0	41	100,0	215	100,0

Le tableau 3 montre que les migrants proviennent en grande majorité des régions de Ziguinchor, de Thiès, de Kaolack et de l'étranger. Les proportions sont respectivement de 21,5%, 10,3% et 15,4%. Parmi ces 15,4% de jeunes provenant de l'étranger, il y a une bonne partie de jeunes sénégalais qui sont des migrants de retour dans leur pays. Cela est confirmé par le fait qu'il n'y a que 4,1% d'étrangers dans l'échantillon. Ces jeunes, après quelques années de travail à l'étranger, reviennent dans le périmètre de la Médina pour y exercer une activité le plus souvent à leur propre compte.

Tableau 3: Répartition des migrants selon la localité de provenance et le sexe

Lieu de provenance	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Ziguinchor	37	21,4	9	22,0	46	21,5
Diourbel	11	6,3	1	2,4	12	5,6
Saint-Louis	18	10,4	3	7,3	21	9,8
Kaolack	14	8,1	8	19,5	22	10,3
Thiès	41	23,7	6	14,7	47	22,0
Kolda	7	4,0	1	2,4	8	3,7
Fatick	10	5,8	-	-	10	4,7
Autres régions	10	5,8	5	12,2	15	7,0
Hors du Sénégal	25	14,5	8	19,5	33	15,4
Total	173	100,0	41	100,0	214	100,0

Les principales causes de migrations des jeunes de la Médina sont la recherche de travail, la poursuite des études ou l'apprentissage d'un métier, le fait de suivre les parents et les raisons de service. Les proportions correspondantes sont respectivement de 27,2%, 28,6%, 11,7% et 10,3% (tableau 4). Nous retrouvons les mêmes causes principales chez les hommes. Chez les femmes par contre, à ces

quatre causes, il faut ajouter le fait de rejoindre le domicile conjugal. En effet, 31,7% des femmes déclarent qu'elles sont venues à la Médina pour rejoindre leur mari.

Tableau 4: Répartition des migrants selon la cause de la migration et le sexe

Causes de la migration	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Recherche du travail	46	26,7	12	29,3	58	27,2
Raison de service	20	11,6	2	4,9	22	10,3
Suivre parents	18	10,5	7	17,1	25	11,7
Domicile conjugal	-	-	13	31,1	13	6,1
Visite parents	2	1,2	2	4,9	4	1,9
Education et études	57	33,1	4	9,7	61	28,6
Santé	3	1,8	-	-	3	1,4
Affaires	5	2,9	-	-	5	2,4
Revenu trop bas	14	8,1	-	-	14	6,6
Autres	7	4,1	1	2,4	8	3,8
Total	172	100,0	41	100,0	213	100,0

Les jeunes dans leur diversité, une fois arrivés à Dakar et principalement dans l'agglomération de la Médina ne veulent plus retourner dans leur localité d'origine. Ils s'intègrent directement dans les diverses activités que leur offre le secteur informel de la Médina et oublient dès lors leurs objectifs premiers qui étaient tout juste de poursuivre les études ou d'apprendre un métier et de retourner dans leur lieu de provenance.

La majorité des migrants est âgée de 25 à 35 ans (tableau 5). Il s'agit d'une classe d'âges dans laquelle l'individu prend conscience de son avenir et pense dès lors au travail. Dans l'ensemble de la

population de la Médina, 79,5% des jeunes migrants sont âgés de 25 à 35 ans. Cette proportion est de 79,9% pour les hommes et de 78% pour les femmes.

Tableau 5: Répartition des jeunes migrants et des non migrants selon l'âge et le sexe

Groupes d'âges	M i g r a n t s						Non migrants	
	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble		Eff.	%
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
20-24 ans	35	20,1	9	22,0	44	20,5	24	30,4
25-29 ans	79	45,4	16	39,0	95	44,2	43	54,4
30-35 ans	60	34,5	16	39,0	76	35,3	12	15,2
Total	174	100,0	41	100,0	215	100,0	79	100,0

Comme pour les migrants, les non migrants sont en majorité âgés de 25 à 29 ans. Nous notons cependant parmi les non migrants, contrairement aux migrants, une plus forte proportion de jeunes âgés de 20 à 24 ans que de jeunes âgés de 30 à 35 ans.

1-2. L'ETAT MATRIMONIAL DES MIGRANTS

Dans la population enquêtée à la Médina, 58,6% des migrants sont célibataires et 34,9% sont mariés (tableau 6). Les autres catégories sont faiblement représentées. Si nous faisons une analyse différentielle par rapport au sexe, nous constatons pour le sexe masculin une tendance analogue à celle observée pour l'ensemble de la population. Dans l'effectif féminin par contre, les femmes mariées sont les plus nombreuses. Elles représentent 51,2% contre 24,4% pour les célibataires et 22% pour les divorcées. Une bonne partie des femmes mariées ont migré surtout pour rejoindre le domicile conjugal comme nous l'avons dit précédemment.

Tableau 6: Répartition des migrants selon l'état matrimonial et le sexe

Etat matrimonial	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Célibataire	116	66,7	10	24,4	126	58,6
Marié	54	31,1	21	51,2	75	34,9
Divorcé	2	1,1	9	22,0	11	5,1
Veuf	-	-	1	2,4	1	0,5
Autre	2	1,1	-	-	2	0,9
Total	174	100,0	41	100,0	215	100,0

La majorité des célibataires ont migré pour quatre causes principales: la recherche du travail (24,2%), la poursuite des études ou l'apprentissage d'un métier (34,7%), les raisons de service (14,5%) et la nécessité de suivre ses parents (12,1%). Parmi les mariées, 36% ont effectué une migration pour la recherche du travail, 13,3% pour rejoindre le domicile conjugal, et 21,3% pour poursuivre les études ou apprendre un métier (tableau 7). Il aurait certes été plus intéressant pour l'analyse de saisir l'état matrimonial au moment de l'immigration car c'est cette situation qui a pu influencer sur la décision de migrer et non l'état matrimonial actuel du migrant.

Tableau 7: Répartition des migrants selon l'état matrimonial et la cause de la migration (%)

Causes de la migration	ETAT MATRIMONIAL					Total
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Autre	
Recherche du travail	24,2	36,0	-	100,0	-	27,2
Raison de service	14,5	5,3	-	-	-	10,3
Suivre parents	12,1	8,0	36,3	-	-	11,7
Domicile conjugal	-	13,3	27,3	-	-	6,1
Visite parents	-	4,0	9,1	-	-	1,9
Education et études	34,7	21,3	-	-	100,0	28,6
Santé	1,6	1,4	-	-	-	1,4
Affaires	2,4	2,7	-	-	-	2,4
Revenu trop bas	7,3	5,3	9,1	-	-	6,6
Autres	3,2	2,7	18,2	-	-	3,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1-3. L'ETHNIE OU LA NATIONALITE DES MIGRANTS

La majorité des migrants de la Médina appartiennent à trois ethnies, qui regroupent plus de 70% de l'effectif total. Ces ethnies sont les Wolof avec 27,9%, les Serere avec 22,8% et les Diola avec 20% (tableau 8). L'analyse selon le sexe montre une tendance analogue à celle de l'ensemble de la population.

Tableau 8: Répartition des migrants selon l'ethnie ou la nationalité et le sexe

Ethnie ou nationalité	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Wolof	49	28,2	11	26,8	60	27,9
Pulaar	15	8,6	4	9,8	19	8,8
Sérère	41	23,6	8	19,5	49	22,8
Diola	37	21,3	6	14,6	43	20,0
Mandingue	8	4,6	2	4,9	10	4,6
Mankagne	10	5,7	4	9,8	14	6,5
Autres ethnies	6	3,4	2	4,8	8	3,8
Etranger	8	4,6	4	9,8	12	5,6
Total	174	100,0	41	100,0	215	100,0

Lorsque nous analysons les causes de la migration, nous constatons que chaque ethnie a des raisons spécifiques. Cependant deux causes dominent: la recherche de travail et la poursuite des études ou l'apprentissage d'un métier se retrouvent presque chez toutes les ethnies, cela est surtout vrai chez les trois ethnies qui regroupent la majorité des migrants. Ainsi ces deux causes ont été indiquées par 45% de l'effectif des wolofs, 57,1% de l'effectif des sérères et 73,8% chez les diolas. Les étrangers ont surtout migré dans la Médina pour y chercher du travail ou pour y effectuer leurs propres affaires.

2 - CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DES MIGRANTS

Les caractéristiques socio-culturelles retenues ici sont l'alphabétisation et le niveau d'instruction, du fait de leur rôle important dans la socialisation des jeunes en milieu urbain.

Nous notons une forte part de non natifs de Dakar dans la Médina: près des deux tiers des jeunes travailleurs interrogés sont nés hors de Dakar.

Dans la population masculine, l'essentiel des analphabètes est né hors de Dakar, surtout dans les régions de Thiès, de Ziguinchor et de Diourbel. La grande majorité des analphabètes féminins est native de Dakar. C'est dire que les filles qui quittent leur localité d'origine ont en général atteint un certain niveau d'études.

La population de la Médina, d'après les résultats de l'enquête, compte seulement 27,2% de non-migrants. Ce qui signifie que les 72,8% de la population proviennent des autres régions du Sénégal. La plus grande partie des migrants scolarisés proviennent des régions de Dakar, de Ziguinchor et de Thiès (59%) qui sont parmi les régions les plus scolarisées du Sénégal. Une proportion non négligeable de migrants scolarisés vient aussi de l'extérieur du pays (10%).

Tableau 9: Répartition des jeunes travailleurs selon la localité de provenance et la scolarisation

Localité de provenance	Scolarisés		Non scolarisés		T o t a l	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Dakar	64	29,5	16	20,8	80	27,2
Ziguinchor	39	18,0	7	9,1	46	15,6
Diourbel	6	2,8	6	7,8	12	4,1
Saint-Louis	16	7,4	5	6,5	21	7,2
Kaolack	18	8,3	4	5,2	22	7,5
Thiès	25	11,5	22	28,5	47	16,0
Kolda	7	3,2	1	1,3	8	2,7
Fatick	8	3,7	2	2,6	10	3,4
Autres régions	11	5,0	4	5,2	15	5,1
Hors Sénégal	23	10,6	10	13,0	33	11,2
Total	217	100,0	77	100,0	294	100,0

Pour mieux saisir ces problèmes de migration des jeunes, examinons les causes selon la scolarisation de l'individu.

Pour les hommes ayant suivi des études, la migration dans la Médina est surtout motivée par l'idée de recherche du travail, de poursuivre les études ou d'apprendre un métier. Une partie des hommes viennent également à la Médina pour des raisons de service (affectation par exemple) ou dans une moindre mesure pour suivre les parents. Chez les femmes scolarisées par contre, la première motivation est de rejoindre le domicile conjugal. Très peu d'importance est donnée au départ pour la recherche de travail, les motifs scolaires ou encore à l'apprentissage d'un métier.

Au niveau des non scolarisés, deux causes principales motivent encore les hommes: la recherche du travail et l'apprentissage d'un métier. Nous parlons ici d'apprentissage d'un métier plutôt que d'études, car il est peu probable que ces jeunes non scolarisés viennent à la Médina pour poursuivre des études. Au sein de la population féminine, une seule cause prédomine, le désir de migrer pour recherche du travail.

Parmi l'ensemble de la population enquêtée, les hommes migrants sont guidés par la recherche du travail et la poursuite des études ou l'apprentissage d'un métier. Mais si nous partons du fait que la seconde cause doit déboucher plus tard sur la recherche du travail, nous pouvons affirmer que les hommes sont préoccupés en premier lieu par le travail, seul remède devant leur permettre de bâtir leur avenir. Chez les femmes par contre, l'accent est mis plutôt sur les raisons matrimoniales qui représentent pour elles une priorité avant toute chose, toute femme devant se marier pour au moins se conformer à la règle sociale.

3 - MOBILITE PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE LA MEDINA

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays africains, les disparités régionales sont nombreuses et portent notamment sur:

- le climat et la qualité des sols;
- les ressources et le degré de développement socio-économique;
- la densité démographique;
- le degré d'urbanisation.

Toutes ces disparités constituent des facteurs favorisant les migrations des jeunes vers les zones où ils espèrent trouver des conditions de vie meilleures que dans leurs zones de départ.

Dans notre étude, nous nous intéressons aux migrations qui sont effectuées vers la Médina, tout en examinant le rapport existant entre l'activité dans la zone de départ et l'activité que ces jeunes mènent actuellement dans la Médina. Nous nous intéressons davantage aux jeunes migrants qui avaient une activité dans la localité de provenance, ce qui nous permettra dans une certaine mesure de mieux cerner la mobilité professionnelle des jeunes de la Médina.

3-1. ANALYSE DE LA MOBILITE PROFESSIONNELLE

Les résultats de l'enquête ont montré qu'un peu plus de la moitié des migrants de la Médina avait une activité dans leur localité de provenance. Ces jeunes viennent en majorité dans la Médina, soit pour rechercher un travail mieux rémunéré et plus stable, soit pour des raisons de service (affectation). Cette proportion d'occupés est plus importante chez les hommes. Elle est de 54,1% pour ces derniers contre 43,9% pour les femmes (tableau 10). Nous notons que dans leur localité de provenance, les femmes migrantes qui étaient occupées sont moins nombreuses que celles qui étaient inoccupées.

Tableau 10: Répartition des jeunes migrants selon la situation d'activité dans la localité de provenance et le sexe

Situation d'activité	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Occupé	94	54,3	18	43,9	112	52,3
Inoccupé	79	45,7	23	56,1	102	47,7
Total	173	100,0	41	100,0	214	100,0

Parmi les jeunes migrants qui étaient déjà occupés dans leur localité de provenance, plus de la moitié, soit 58%, exercent actuellement dans la Médina une activité différente de celle du lieu de départ (tableau 11). Cette proportion est plus forte chez les femmes que chez les hommes. Elle est de 61,1% chez les premières et de 57,4% chez les seconds. Ces chiffres témoignent de l'ampleur des changements d'activité. Certains sont volontaires; il s'agit des changements motivés surtout par le désir d'obtenir une rémunération meilleure chez certains migrants. D'autres par contre sont involontaires, il s'agit des cas où le migrant est obligé d'exercer une autre activité parce que l'activité du lieu de départ n'existe pas dans sa nouvelle résidence. Il faut noter ici qu'une bonne partie des migrants était occupée dans l'agriculture, activité qui n'existe pas dans l'agglomération de la Médina.

Tableau 11: Répartition des migrants selon que l'activité dans la localité de provenance correspond ou non à l'activité actuelle et le sexe

Activité	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Correspond	40	42,6	7	38,9	47	42,0
Ne correspond pas	54	57,4	11	61,1	65	58,0
Total	94	100,0	18	100,0	112	100,0

La plupart des migrants ont résidé à Dakar depuis plus de 10 ans: 39,4% des jeunes migrants se trouvent dans ce cas (tableau 12), ce qui laisse penser que la migration des jeunes tend à devenir définitive. L'analyse statistique selon la durée de séjour montre que dans presque toutes les régions, le nombre de ceux qui ont résidé dans la Médina depuis plus de 10 ans est plus important que celui des autres catégories

de la population. Par contre pour ceux qui proviennent de l'extérieur, la majorité n'a pas encore atteint une durée de résidence de 5 ans. Il s'agit dans une certaine mesure de jeunes sénégalais ayant terminé leurs études à l'étranger ou qui ayant travaillé pendant quelques années à l'étranger décident de rentrer pour servir leur pays.

La tendance actuelle va dans le sens d'une résidence permanente pour les migrants au sein de la Médina. Cette stabilité des migrants au niveau de la Médina a pour motifs, d'une part, le fait de l'existence de liens socio-culturels entre le lieu d'origine et la nouvelle résidence, et quelque fois l'éloignement de la localité d'origine et d'autre part le fait d'avoir trouvé dans sa zone d'accueil un travail mieux rémunéré et consolidé éventuellement par l'établissement de liens familiaux tels que le mariage.

Tableau 12: Répartition des migrants selon le lieu de provenance et la durée de résidence (%)

Lieu de provenance	DUREE DE RESIDENCE			Total
	0-4 ans	5-9 ans	10 ans et +	
Ziguinchor	13,0	43,5	43,5	100,0
Diourbel	25,0	33,3	41,7	100,0
Saint-Louis	23,8	38,1	38,1	100,0
Kaolack	4,5	40,9	54,6	100,0
Thiès	23,4	31,9	44,7	100,0
Kolda	37,5	25,0	37,5	100,0
Fatick	30,0	40,0	30,0	100,0
Autres régions	35,7	14,3	50,0	100,0
Hors Sénégal	60,6	24,2	15,2	100,0
Total	26,8	33,8	39,4	100,0

La majorité des migrants qui arrivent dans la Médina, soit 66,8%, travaille dans le secteur non structuré (tableau 13). L'analyse au niveau de chaque région montre la même tendance. Quelle que soit la région considérée, les jeunes, migrants qui en proviennent, travaillent en majorité dans le secteur informel. Une seule exception est notable, c'est le cas de la région de Saint-Louis où la majorité, soit 61,9% des migrants qui en sont issus, travaillent dans le secteur moderne. Ainsi, nous notons dans l'ensemble, une forte affluence des migrants vers le secteur non structuré. Cet afflux vers ce secteur est non seulement dû à la diversité des activités qu'offre celui-ci, mais également à la facilité d'intégration dans ce secteur qui comme nous l'avons déjà dit n'exige aucun niveau d'études préalable.

Tableau 13: Répartition des migrants selon le lieu de provenance et le secteur d'activité

Lieu de provenance	Secteur moderne		Secteur informel		T o t a l	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Ziguinchor	10	21,7	36	78,3	46	100,0
Diourbel	5	41,7	7	58,3	12	100,0
Saint-Louis	13	61,9	8	38,1	21	100,0
Kaolack	10	45,5	12	54,5	22	100,0
Thiès	16	34,0	31	66,0	47	100,0
Kolda	3	37,5	5	62,5	8	100,0
Fatick	5	50,0	5	50,0	10	100,0
Autres régions	5	33,3	10	66,7	15	100,0
Hors Sénégal	4	12,1	29	87,9	33	100,0
Total	71	33,2	114	66,8	214	100,0

Les données de l'enquête montrent par ailleurs une forte mobilité dans l'activité des migrants. A part la menuiserie dont l'effectif des travailleurs est resté le même, toutes les autres activités

ont leur effectif modifié dans le sens d'une baisse ou d'une hausse. Certaines activités qui ont été exercées dans la localité de provenance sont tout simplement abandonnées au profit d'autres activités: nous pouvons citer le cas de l'agriculture dont les causes de l'abandon ont été déjà évoquées. Des activités qui par contre n'ont pas été exercées dans la localité de provenance intéressent désormais certains migrants de la Médina: il s'agit de la cordonnerie qui occupe 1,8% des migrants. Le commerce qui n'occupait que 13,4% des jeunes dans leur localité de provenance est exercé dans la Médina par 30,3% des migrants. Il en est de même pour le transport qui était pratiqué par 1,8% intéressés désormais au sein de l'agglomération dakaroise 3,5% des migrants. Ces trois dernières activités sont plus développées à la Médina que partout ailleurs dans le pays. L'analyse statistique par rapport au sexe montre pour le sexe masculin les mêmes caractéristiques que celles observées dans l'ensemble de la population. Pour le sexe féminin par contre, des différences notables ont été relevées. Si dans la zone de provenance une bonne partie de femmes étaient occupées dans la couture et l'agriculture, dans la Médina toutes ces activités ont été délaissées au profit essentiellement du commerce et d'autres activités non précisées. Le commerce n'occupait que 27,7% des femmes dans le lieu de provenance alors que dans la Médina, il occupe 66,6% des femmes ayant migré. L'abandon de la couture peut s'expliquer par le fait que les femmes provenant des autres régions ont du mal à s'adapter aux techniques modernes utilisées à Dakar.

D'autres données de l'enquête permettent aussi de mieux comprendre la répartition qui s'est effectuée au niveau de chaque activité de la localité de provenance. Ainsi nous allons considérer pour illustrer ce phénomène les trois activités qui sont la mécanique, le commerce et l'agriculture.

Pour la mécanique, parmi les 9 personnes qui la pratiquaient dans la localité de départ, seules 5 continuent à la pratiquer, les 4 autres se répartissent dans le commerce, la pêche et le gardiennage. Parmi les 15 personnes qui pratiquaient le commerce, seules 8 continuent de le faire, les autres se répartissent dans la couture, la cordonnerie, la bijouterie, l'électricité, etc... Pour l'agriculture par contre, des 34 personnes qui l'exerçaient, aucune ne l'exerce actuellement dans la Médina; elles se répartissent dans la menuiserie, la mécanique, la couture, la cordonnerie, le commerce, le service domestique, la pêche, le gardiennage, le transport...

Ces chiffres témoignent de l'importance des changements intervenus entre la localité de provenance et la Médina en ce qui concerne les activités exercées. Il faut remarquer aussi, au vu de ces chiffres, qu'une bonne partie de la migration est d'origine rurale, car nous avons vu que 30,4% des migrants étaient des agriculteurs. Cette mobilité professionnelle peut donc s'expliquer dans une certaine mesure par l'équipement inégal des zones urbaines et des zones rurales. Et ces différences dans le niveau d'infrastructure en faveur des zones urbaines font que les activités sont plus diversifiées dans ces dernières. Un autre facteur est qu'une bonne partie des migrants sont des jeunes et cette sélectivité de l'âge entraîne qu'un bon nombre des migrants quittent l'agriculture au profit d'autres activités urbaines.

CONCLUSION

Comme nous venons de le voir, la migration est un phénomène complexe et difficile à expliquer. Cependant cette analyse descriptive nous a permis de relever une plus forte proportion de non natifs que

de natifs dans la population de la Médina. Ceci témoigne de l'importance des flux migratoires qui s'effectuent vers cette agglomération dakaroise. La migration masculine est plus importante que la migration féminine. L'étude différentielle des migrations suivant l'état matrimonial souffre de certain problème, du fait qu'il est difficile de déduire ici ce qu'était l'état matrimonial au moment de la migration. Mais il s'avère que les célibataires migrent plus que les autres catégories de la population. Nous notons en outre que la plus grande partie des migrants sont des scolarisés, c'est-à-dire des personnes qui ont fait au moins une année à l'école.

Nous pouvons regrouper les causes de migrations en trois catégories: les motifs éducatifs, les motifs économiques et les raisons familiales. Ce sont des causes qui se retrouvent pratiquement dans toute étude de migration, surtout lorsque la zone de destination est une zone urbaine. Les facteurs économiques concernent notamment l'espoir de trouver dans la Médina un travail mieux rémunéré. Les motifs familiaux portent sur le fait de suivre les parents dans la Médina ou encore le fait de rejoindre le domicile conjugal. Les motifs éducatifs portent l'intention de poursuivre les études ou d'apprendre un métier. Mais de toutes ces causes les motivations d'ordre économique sont prédominants.

Les possibilités d'emploi qu'offre chaque secteur d'activité sont à l'origine surtout des mobilités professionnelles. En effet le jeune migrant qui arrive dans la Médina au lieu de s'intéresser à l'activité qu'il exerçait va s'orienter dans d'autres activités où les opportunités d'emploi sont plus importantes. D'autres motifs peuvent expliquer la mobilité professionnelle: il s'agit des motifs liés au souci du migrant de trouver un emploi correspondant à sa formation ou à sa qualification, ou pour trouver un emploi mieux rémunéré.

Il n'existe pratiquement pas de politique tendant à freiner la migration. Les mesures préconisées vont généralement dans le sens d'une adaptation de celle-ci. Une diminution de la migration doit nécessairement être précédée par la création d'emplois et d'infrastructures sociales dans les zones de provenance des migrants qui sont surtout les zones rurales. Il s'agira d'équiper les zones rurales en électricité, d'eau potable, de soins médicaux ... Il faudrait également restructurer l'enseignement dans les zones rurales afin d'offrir par exemple aux jeunes un enseignement spécialisé dans l'agriculture. Il s'agit, d'une manière globale, de repenser la politique d'aménagement du territoire et de trouver les moyens nécessaires pour sa mise en oeuvre.

**LE ROLE DES MIGRATIONS INTERNES
DANS LE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI**

*Déogratias, BUZINGO**

* Démographe, Direction de la Statistique Bujumbura,
BURUNDI.

INTRODUCTION

La plupart des pays qui ont connu ou qui connaissent des problèmes de développement résultant d'une distribution inégale de leur population sur le territoire national -surpeuplement dans certaines régions et sous-peuplement dans d'autres- ont souvent eu recours aux migrations internes pour améliorer la situation du pays. Selon le cas, on a eu recours soit aux migrations forcées, soit aux migrations spontanées, soit tout simplement à des solutions intermédiaires; les résultats obtenus ont été très variables suivant les pays.

Le Burundi, pays agricole à plus de 90% de sa population, est actuellement un des pays les plus densément peuplés du continent. Les fortes pressions démographiques dans la plupart des régions se traduisent par un morcellement continu des terres, un épuisement des sols consécutif à leur intense exploitation et en définitive à une baisse appréciable de la productivité agricole. Cette situation qui compromet dangereusement l'auto-suffisance alimentaire, fait constamment planer la menace de la faim.

Malgré une densité démographique élevée, il existe encore au Burundi des régions faiblement peuplées à côté de celles qui apparaissent comme surpeuplées. Devant ce déséquilibre démographique régional, on peut se demander si les politiques de redistribution spatiale de la population, amorcées depuis la colonisation belge, ont pu répondre aux soucis des pouvoirs publics de promouvoir un développement socio-économique équilibré.

Dans cet article, nous nous proposons d'analyser les tentatives de solution qui ont été adoptées ainsi que les principaux résultats obtenus, puis, de dégager les leçons à en tirer pour l'avenir.

1 - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DES MIGRATIONS AU BURUNDI

Contrairement aux migrations vers l'extérieur qui ont impressionné les observateurs en raison de leur caractère massif et du comptage dont elles ont fait l'objet, les migrations internes, qui retiennent ici notre attention, se sont développées de façon lente et dans tous les sens. Elles n'ont été perceptibles qu'à travers l'impact qu'elles ont exercé sur l'occupation des sols dans certaines régions. En effet, la nature des migrations internes au Burundi est étroitement liée à l'inégale densification démographique entre les régions et à certains autres facteurs qui compromettent dangereusement la viabilité du cadre naturel (non disponibilité de terres culturales dans un pays essentiellement agricole, baisse du niveau de production vivrière, insalubrité du milieu, etc). En outre, certaines migrations sont liées à une relative nécessité de se procurer des revenus monétaires difficiles à acquérir sur l'exploitation familiale. Il apparaît donc que le contexte démographique, économique et social du Burundi a beaucoup motivé et guidé le phénomène migratoire dans le pays.

1-1. UNE REALITE DEMOGRAPHIQUE IMPULSIVE A LA MIGRATION

a. De fortes densités de population

Répartie sur les 27.834 kilomètres-carrés, la population estimée à 4.852.245 habitants en 1986 classe le Burundi parmi les pays les plus densément peuplés d'Afrique, avec une densité moyenne de 175 habitants/km². Les données du tableau n° 1 comparent la densité du Burundi à celle de certains pays africains et non africains reconnus comme étant très peuplés. On constate qu'en Afrique, seuls le RWANDA et les pays insulaires de l'Océan Indien ont une densité supérieure à celle du Burundi, bien que, certains grands pays soient de loin plus peuplés que le Burundi. Il est évident qu'une densité aussi élevée pour un pays économiquement pauvre comme le Burundi, constitue un handicap pour le développement socio-économique. Si une solution par le désengorgement était envisageable, elle constituerait sans nul doute la voie du salut.

Tableau n° 1: Densités de population de quelques pays

P A Y S	DENSITE (Hab./km2)
BURUNDI	175
1. AFRIQUE	
Cap Vert	83
Comores (Iles)	213
Egypte	50
Ghana	59
Maurice (Iles)	524
Nigeria	107
Réunion (Iles)	214
Rwanda	238
Uganda	68
Sénégal	34
2. EUROPE	
Belgique	325
France	103
R.F.A.	246
Royaume-Uni	230
3. AMERIQUE	
Canada	3
Mexique	41
U.S.A.	26
4. ASIE	
Chine	112
Japon	322
Inde	233

Source: O.N.U., 1986, *Annuaire Démographique*, New-York.

b. Une croissance très rapide de la population

Estimé à environ 2,96% pour la période 1984-1989, le taux de croissance démographique du Burundi est parmi les plus élevés du monde. Combinée à une mortalité en baisse croissante et une migration externe presque nulle, la très forte fécondité de la population est à l'origine, non seulement de cette situation, mais également de l'extraordinaire jeunesse de la population (plus de 50% de la population ont moins de 15 ans). Si ce niveau de croissance se maintient, la population du Burundi va doubler en moins de 30 ans comme cela a été le cas au cours des trois précédentes décennies. En effet la population du Burundi est passée successivement de 2.9 millions en 1960 à 3.2 en 1965, à 3.5 en 1970, à 3.8 en 1975, à 4.1 en 1980 et 4.65 millions en 1985. On estime également que pendant la période 1988-1993, le taux de croissance de la population risque de s'élever jusqu'à 3,06%.

Il apparaît que le niveau et le rythme de croissance risquent de poser un problème d'engorgement général du territoire national, et partant, celui de la survie de la population d'autant plus que, d'une part, l'inextensibilité du territoire aboutira bientôt à une généralisation des grandes densités pendant que la production vivrière ne suit pas le rythme de croissance de la population, et d'autre part, la jeunesse excessive de la population va engendrer à très court terme de sérieux problèmes d'éducation, de santé et d'emplois entre autres problèmes, entravant ainsi la marche vers le progrès social.

c. Des contrastes régionaux de peuplement importants

Bien que le Burundi soit dans l'ensemble très peuplé, tout le monde reconnaît que le niveau de densité démographique qui pose énormément de soucis aux autorités est surtout celui qui prévaut dans certaines régions du pays. Force est de constater qu'actuellement la population est beaucoup plus concentrée dans certaines régions que dans d'autres. Les différences apparaissent à travers les données du tableau n° 2.

Tableau n° 2: Population totale par région "naturelle"

REGIONS	POPULATION		SUPERFICIES (KM2)	DENSITE	
	31/12/82	31/12/87		1982	1987
Bugesera	299.800	335.000	1.942	154	173
Buragane	104.500	123.400	1.156	90	104
Bututsi	188.100	213.000	1.382	136	154
Buyenzi	693.100	775.300	2.077	334	373
Buyogoma	368.800	408.200	4.239	87	96
Bweru	434.900	485.100	2.417	180	201
Imbo	429.300	485.100	1.929	222	277
Kirimiro	791.700	896.000	2.813	281	319
Moso	163.500	181.500	2.910	56	62
Mugamba	405.600	464.900	2.504	162	186
Mirwa	519.500	594.800	2.576	202	231
BURUNDI	4.398.800	5.012.100	25.945	170	193

Source: Revue des Statistiques du Travail n° 4, M.T.F.P., Juillet 1985.

Ces données permettent de distinguer deux ensembles: un ensemble très peuplé, correspondant au Centre-Nord, au Centre ainsi que les abords du Lac Tanganyika; un second ensemble moins

peuplé aux confins Est, Nord et Sud du territoire. Pour la très forte densification du premier ensemble, les facteurs communément évoqués sont relatifs à la salubrité du milieu, à une tradition des techniques agricoles séculaire et avancée et à une maîtrise de l'espace.

On peut affirmer que cette inégale répartition régionale de la population constitue une cause potentielle des migrations qui se sont effectuées entre les régions du Burundi.

Dans les régions où règnent de fortes densités de population, la contrainte principale relative à la situation démographique est essentiellement la non-disponibilité de terres culturales dont les effets se répercutent sur le niveau de production agricole, et la disponibilité de bois et pâturages. Les exploitations agricoles dans les régions fortement peuplées sont soumises à un morcellement excessif et par conséquent à une réduction dangereuse de leur taille avec tous ces corollaires. Tandis que dans les régions peu peuplées des étendues de terres potentiellement agricoles restent incultes.

Comme le tableau n° 3 le montre, dès 1982 les exploitations dont la dimension moyenne dépassait un ha, étaient devenues exceptionnelles.

Tableau n° 3: Evolution de la taille moyenne d'une exploitation agricole selon les régions

REGIONS	TAILLE MOYENNE D'UNE EXPLOITATION (ha)		
	1949	1982	1987
Bugesera	1,05	1,20	1,15
Buragane	-	0,98	0,91
Bututsi	1,88	0,90	0,86
Buyenzi	1,76	0,61	0,56
Buyogoma	2,4	1,01	0,99
Bweru	0,98	0,93	0,88
Imbo	1,67	1,52	0,40
Kirimiro	2,1	0,61	0,56
Moso	2,9	0,96	0,94
Mugamba	-	1,14	1,06
Mirwa	1,86	0,80	0,74
BURUNDI	-	0,88	0,84

Source: - Gourou P., 1953, *La densité de la population du Ruanda-Urundi: Esquisse d'une étude géographique*, Bruxelles, Institut Colonial Belge.
République du Burundi, Ministère à la Présidence chargé du Plan.
IVème Plan Quinquennal, Annexe I, vol. 1, 1982.

Si sociologiquement l'atomisation des exploitations agricoles s'interprète comme le résultat de la pratique de l'héritage -une constante de la société burundaise-, le manque de substitut ou d'alternative à la terre comme moyen d'acquisition de biens de subsistance est économiquement une justification pertinente.

En définitive, il apparaît que ce qui préoccupe beaucoup plus les autorités est que dans les régions très peuplées, la situation démographique risque de constituer une menace -si elle n'en est pas déjà une pour certains ménages- à la sécurité alimentaire des populations.

En effet, la baisse croissante de la production agricole, conséquence de la surexploitation et de la dégradation écologique, ainsi que celle des disponibilités en bois et pâturages à cause du défrichement et de la mise en culture de tout ce qui peut l'être, sont autant de signes qui ne cessent de les inquiéter. Par contre pour les régions peu peuplées, elles craignent que l'afflux d'immigrants ne conduise à une généralisation de grandes densités susceptibles de créer les mêmes problèmes.

1-2. FACTEURS DES MIGRATIONS

En plus des migrations motivées par l'insuffisance de terres culturales liée à de grandes densités démographiques et susceptibles de déboucher sur une détérioration des conditions de survie, certains ménages ont dû quitter leur résidence habituelle pour aller s'installer dans une autre région pour d'autres motifs que nous allons évoquer.

a. Recherche d'un cadre naturel plus viable

Si les caractéristiques bio-climatiques ont beaucoup guidé les migrations traditionnelles, conduisant de ce fait à la densification différentielle des régions du BURUNDI, l'évolution croissante de la technologie a permis de vaincre les contraintes du milieu.

En effet, les régions jadis repoussantes à cause des endémies, des bêtes sauvages et des conditions climatiques rigoureuses, ont connu un assainissement progressif depuis l'époque coloniale, si

bien qu'actuellement la population peut vivre là où elle veut sur toute l'étendue du territoire national. C'est justement les régions récemment assainies qui présentent encore de l'espace libre susceptible d'accueillir les immigrants en provenance de régions très peuplées.

Selon les données du tableau n° 2, on peut considérer comme régions d'accueil celles dont la densité démographique est inférieure à la moyenne nationale.

b. Recherche de revenus monétaires

Même si la population n'est plus actuellement accablée par les nombreuses formes d'imposition -la capitation en particulier-, le souci d'avoir un revenu reste toujours présent, ne fût-ce que pour la satisfaction de certains besoins essentiels. Or, dans le cas où l'exploitation agricole ne permet pas de dégager ce revenu -les possibilités en milieu rural ne se limitant souvent qu'à la vente de surplus agricole, des produits de cultures de rente, de produits artisanaux ou à l'exercice d'un emploi salarié-, alors que l'acquisition de cet argent s'avère plus qu'une nécessité, la solution souvent adoptée a été l'émigration. Si le mouvement engendré est resté en général saisonnier entre la ville et le monde rural, n'aboutissant qu'à très peu d'installations définitives dans la zone de destination, bien de personnes qui se sont dirigées vers les régions peu peuplées pour y acquérir une terre dont l'exploitation pouvait leur procurer des liquidités, s'y sont implantées définitivement.

On peut conclure que la nécessité de se procurer de l'argent constitue un motif très sérieux qui a déclenché un mouvement migratoire d'un bon nombre de personnes à partir des régions où les exploitations agricoles ne permettent pas de générer des revenus

monétaires suffisants. Si jadis ces revenus servaient surtout à payer l'impôt, aujourd'hui, les autres besoins de la population se sont progressivement accrus.

2 - EXPERIENCES PASSEES EN MATIERE DE POLITIQUE MIGRATOIRE AU BURUNDI

L'on parlait déjà de surpeuplement du RWANDA et du BURUNDI, à l'époque de l'installation des Européens dans la région des Grands Lacs.

Le Gouvernement Belge voyait en l'émigration une solution pour désengorger cette zone. C'est ainsi que le Gouvernement Belge organisa les premiers mouvements de population sur base de prélèvements autoritaires d'habitants émigrants et le Congo Belge (actuel Zaïre) fut privilégié par rapport à l'East Africa.

L'émigration fut renforcée par des départs volontaires de populations accablées par les différentes impositions et prestations coloniales (impôts de capitation, travaux forcés, etc) et elles se dirigeaient vers les plantations d'Uganda et de Tanzanie.

L'émigration fut également renforcée par des départs de population qui fuyaient les famines et les disettes notamment la famine de 1943-1944.

*Dès les années 1945, l'émigration commence à se réduire sensiblement, contrainte par de nombreuses pertes humaines que l'on enregistre dans les rangs des émigrants (à cause des épidémies ou par inadaptation aux conditions climatiques).

De plus, le Royaume de Belgique fut obligé d'effectuer quelques investissements sur le territoire du RWANDA-URUNDI jusqu' alors absents parce que la Société des Nations (S.D.N.) qui l'avait mandaté, dénonçait de plus en plus ces transferts de population qui privaient la région de ses bras au profit de la colonie belge.

*Dès les années 1950, l'autorité de Tutelle entama un vaste programme d'installation de familles dans les régions peu peuplées en provenance en grande partie de régions très peuplées (NAOZI, MURAMVYA et GITEGA). Ces mouvements migratoires étaient orientés vers la mise en valeur de terres riches encore sous-exploitées. A la veille de l'Indépendance en 1962, environ 9.000 familles étaient installées dans la plaine de l'IMBO et au MOSO au sein d'une quinzaine de paysannats. Cela n'aurait pas été possible si une publicité bien préparée n'avait sensibilisé la population. La stratégie utilisée consistait à prendre en charge le déplacement et l'installation des familles recrutées. De plus, un certain nombre d'avantages comme l'exemption d'impôt pendant deux ans, la fourniture de vivres et de semences, leur étaient accordés.

*Les échecs que cette première expérience de redistribution spatiale de la population enregistrés furent une conséquence directe de l'absence d'études préalables du milieu d'immigration. En effet, la population immigrante fut éprouvée par des problèmes d'eau (mauvais écoulement en saison pluvieuse et manque d'eau en saison sèche), des niveaux bas de production liés à la diversité des sols, la rareté de la main-d'oeuvre pour pouvoir exploiter la ferme de 4 ha reçue et l'indiscipline de certaines familles qui aggravait la situation. C'est ainsi que plusieurs lotissements furent abandonnés.

*Après l'accession du pays à l'Indépendance, les mouvements migratoires qui s'effectuaient furent laissés à l'initiative des chefs des familles volontaires. Bien que la nécessité d'une redistribution spatiale de la population fût évoquée dans les plans quinquennaux de développement socio-économique, aucun plan de déplacement et d'installation n'a jamais été élaboré.

3 - MESURES ET PROGRAMMES DESTINES A INFLUENCER LES MIGRATIONS INTER-REGIONALES DANS LE SENS D'UNE MEILLEURE DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION AU COURS DES IV^e ET V^e PLAN

Les autorités du Burundi ont toujours été conscientes de la nécessité de mettre sur pied des politiques qui visent à créer à l'échelon régional des structures susceptibles d'accroître les capacités locales de développement et d'exploiter au mieux les ressources naturelles et humaines disponibles. C'est dans ce cadre qu'une politique de décentralisation du Plan, impliquant les populations concernées, dans la formulation des projets et dans leur réalisation, a marqué le IV^e plan de développement économique et social 1983-1987. Ainsi il a été créé une Commission nationale permanente et des Sous-Commissions régionales de planification devant veiller à la mise en place d'un système intégré de planification et de complémentarité entre les régions.

Il convient de rappeler que l'un des objectifs des IV^e et V^e Plan est la restauration d'un équilibre démographique régional, nécessaire pour promouvoir le développement national. Pour atteindre cet

objectif, il est prévu d'associer à une planification régionale équitable des investissements tendant à canaliser les flux migratoires des régions très peuplées vers les régions encore faiblement peuplées.

Dans les paragraphes qui vont suivre, nous nous proposons de faire ressortir les efforts d'établissement des équilibres démographiques régionaux à travers les programmes régionaux d'investissement développés au cours du IVe Plan.

3-1. UNE REPARTITION REGIONALE EQUITABLE DES INVESTISSEMENTS

Convaincus que tout progrès réel doit passer par un développement régional équilibré, les autorités du Burundi ont opté pour une répartition spatiale des investissements au cours des IVe et Ve Plan, qui répond à cet impératif. Les données du tableau n° 4 traduisent une volonté manifeste d'intégrer au développement national les régions jadis abandonnées à elles-mêmes.

Tableau n° 4: Répartition régionale des Investissements (%)

PROVINCES	IVème PLAN	Vème PLAN
Bubanza	3,90	3,80
Bujumbura	31,40	32,10
Bururi	7,20	6,60
Cankuzo (*)	1,30	3,90
Cibitoki	5,50	4,90
Gitega	11,40	7,50
Karuzi	1,70	3,50
Kayanza	4,90	6,10
Kirundo (*)	2,80	4,40
Makamba (*)	3,40	4,10
Muramvya	4,00	4,70
Muyinga (*)	3,30	3,40
Ngozi	6,10	5,60
Rutana (*)	10,50	4,60
Ruyigi (*)	2,60	4,80
BURUNDI	100,00	100,00

(*) Circonscriptions Administratives localisées en grande partie dans les régions jadis abandonnées.

Source: République du Burundi, Premier Ministère et Ministère du Plan, Table Ronde des Partenaires du Développement. Vol. 1: Situation et Perspectives de Développement à travers le Ve Plan (1988-1992) p. 54.

Si dans cette répartition des raisons évidentes privilégient la Province de Bujumbura (investissements et infrastructures liés essentiellement aux exigences de la croissance urbaine, investissements industriels, etc), on remarque que le IVe Plan avait déjà commencé à corriger le déséquilibre régional dans l'allocation des investissements. Le Ve Plan viendra renforcer cette tendance, même si les réalisations dans ce sens au cours du Plan précédent sont restées maigres.

En effet, plus de 60% des investissements du IVe Plan ont été alloués aux projets situés à l'extérieur du Bujumbura; les régions périphériques jadis négligées de Cankuzo, Kirundo, Makamba, Muyinga, Rutana et Ruyidi, appelées à recevoir le surplus démographique des régions très peuplées ont été particulièrement privilégiées. Ces dernières ont vu leurs investissements passer de 23,9% à 25% respectivement du total du budget des IVe et Ve Plan.

L'augmentation apparaît peu sensible à cause du fait que Rutana n'a pas eu une part aussi élevée qu'au IVe Plan au cours duquel le Projet Sucrier du Moso avait beaucoup retenu l'attention des autorités. Elle est cependant assez sensible pour les autres régions.

On peut donc affirmer que la hausse des investissements en faveur des régions jadis négligées témoigne de la préoccupation des autorités de faire participer toutes les régions du pays au développement national.

3-2. REDYNAMISATION DES SOUS-COMMISSIONS

REGIONALES DE PLANIFICATION

L'absence d'une politique régionale de développement a longtemps caractérisé la planification au Burundi, ce qui a renforcé les déséquilibres régionaux. La planification est restée pendant longtemps le travail des seuls Cadres du Ministère chargé du plan sans qu'elle puisse bénéficier de la collaboration des autres administrations concernées. Ceci a conduit à retenir de grands projets d'intérêt national, et à négliger les projets de dimension, certes plus réduites, mais qui sont de nature à mieux répondre aux besoins des populations locales et qui peuvent être développés çà et là sur toute l'étendue du territoire national.

C'est à partir du IVe Plan qu'une volonté de décentraliser l'élaboration et l'exécution du Plan se concrétise avec la réhabilitation des Sous-Commissions Régionales de Planifications créées quelques temps avant la préparation du Plan. Ces Sous-Commissions devaient, avec la collaboration des autorités locales, renseigner la planification centrale sur les potentialités et les contraintes socio-économiques de leurs régions ainsi que les projets susceptibles d'y être implantés dans un ordre de priorité conforme aux besoins des populations de la région.

En effet, il a été démontré que la participation des populations au choix, à l'implantation et à l'encadrement des projets, reste le meilleur moyen d'atteindre des objectifs qui cadrent mieux avec leurs besoins réels en s'assurant de leur coopération et de leur appui. Bien que les faibles recettes des collectivités locales limitent leur participation financière aux projets, le potentiel humain qu'elles apportent n'en constitue pas moins une contribution très appréciable.

3-3. EXECUTION DES PLANS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Etant donné les objectifs globaux en matière de politique de développement régional amorcée dans le IVe Plan, le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans la transformation des régions jadis négligées en zones de développement, à travers l'implantation des projets et sociétés régionaux de développement et le développement des agglomérations urbaines dans ces régions. Toutes ces mesures ont été connues comme un moyen pour réorienter les flux migratoires d'origine rurale vers d'autres centres urbains que Bujumbura, la capitale.

a. Projets et Sociétés Régionaux de Développement

Le souci de régionaliser certaines actions de développement ne date pas d'hier. En effet, le Décret du 15 juin 1979 stipule que les Sociétés Régionales de Développement sont chargées de promouvoir le développement rural intégré en se livrant notamment à des activités productives et sociales.

La conception et l'exécution des Projets et Sociétés Régionaux de Développement répondent au souci d'exploiter la vocation naturelle et les potentialités socio-économiques des régions, de façon qu'aucune partie du territoire national ne soit laissée pour compte. Le Gouvernement a consenti beaucoup de moyens pour l'exécution de ces projets, parce qu'il espère que cela va favoriser le développement de toutes les régions du pays et accroître leur complémentarité réciproque.

Pour ce faire, avant la phase d'exécution des projets proprement dits, de considérables investissements ont été consacrés, dans chaque région, à l'étude des potentialités, des contraintes et de l'équipement nécessaire, en vue de dresser un plan d'aménagement rationnel et équilibré pour leur mise en valeur optimale. De nombreux programmes conçus au sein de ces projets, ont été axés sur la spécialisation progressive des différents régions, en sauvegardant bien évidemment la complémentarité de celles-ci.

b. Promotion des agglomérations régionales

Le rôle assigné aux pôles intermédiaires entre Bujumbura, seule véritable ville, et le monde rural, est de susciter la création de nouveaux emplois, aussi bien agricoles que non agricoles. Il s'agit de promouvoir la création de petits projets de développement,

d'unités de production ainsi que de favoriser l'essor des activités commerciales. Cela permettra d'orienter la population rurale vers ces nouveaux centres d'attraction et d'encourager cette même population à y résider de façon permanente et à y travailler. Du même coup, cela permettra de ralentir la croissance et de maîtriser la gestion urbaine de Bujumbura, principal pôle d'attraction.

La promotion des centres urbains régionaux a pour effet de compléter l'action des Projets et Sociétés de Développement, en ce sens que leur rayonnement va s'étendre sur de vastes zones. En effet, la population croissante de ces nouveaux centres représente du coup un marché à approvisionner, et la région avoisinnante doit être en mesure de satisfaire cette demande. Par réaction, la population des zones rurales environnantes devra déployer des efforts supplémentaires pour accroître sensiblement le niveau de la production agricole et s'octroyer ainsi des revenus plus importants, indispensables à son existence. Il s'établira donc, entre l'agglomération urbaine régionale et la zone rurale environnante, des liaisons nombreuses et réciproques, indispensables pour assurer le développement harmonieux de ce nouvel ensemble régional.

3-4. BILAN SUCCINCT DES REALISATIONS

L'exécution des projets et sociétés régionaux de développement a eu un impact certain sur la population et sur les économies régionales et nationales. En plus du fait que l'exploitation des potentialités économiques régionales a contribué à accroître le niveau des revenus des populations rurales et de l'ensemble du pays, certaines régions, qui, jadis qualifiées d'inhospitalières et de sauvages, sont devenues plus attractives aussi bien pour les populations

autochtones que pour celles originaires des autres régions. Ainsi on a vu de nombreuses familles entières affluer vers la région du MOSO, jadis zone réservée aux sorciers et aux animaux sauvages, avec le lancement des projets GIHOFI, MOSO et KINYINYA dans cette région.

En ce qui concerne la promotion des agglomérations urbaines régionales, celles qui ont été lancées au cours de la période d'exécution du Plan ont essayé, en rapport avec leur pouvoir d'encadrement, de commandement et d'information, de jouer tant que bien que mal un rôle de "ferment de la vie régionale".

On peut aussi évoquer, à l'actif de la mise en oeuvre de la politique de développement des régions surpeuplées:

- le succès appréciable dans l'organisation de l'espace productif, notamment par le développement d'un réseau routier plus dense, la mise en place progressive du réseau nationale de distribution d'électricité, la promotion de l'assainissement des régions excentrées, etc,

- la mise à la disposition des populations migrantes d'un minimum d'infrastructures de base, à savoir alimentation en eau potable, réseau d'irrigation et de drainage, construction de centres de santé, d'écoles primaires et de lieux de culte, etc,

- la création dans les régions d'immigration de services d'encadrement comprenant l'animation sociale dans les foyers sociaux, la vulgarisation agricole, les services administratifs de base, etc.

A côté de ces aspects positifs des réalisations programmées ou non, il faut reconnaître que de nombreuses insuffisances marquées par le manque de coordination entre les services techniques et

l'administration locale, le manque de prise en compte parfois des problèmes spécifiques des populations rurales et l'insuffisante utilisation et implantation des relais formels ou informels, traditionnels, dans les actions de sensibilisation. C'est ainsi qu'on note une survivance de l'inertie de la structure productive malgré les multiples innovations introduites par les Projets et Sociétés de Développement et des mauvais résultats enregistrés dans la mise en oeuvre de la politique de "villagisation" dont on espérait tirer profit dans la structuration de l'habitat dans les zones d'immigration; les causes de l'échec étant liées aux habitudes acquises et à la structure de la propriété.

4 - PROPOSITION DE STRATEGIE EN MATIERE DE MIGRATION

Malgré les grandes densités régionales et une croissance démographique très soutenue, l'auto-suffisance alimentaire de la population du BURUNDI a toujours été relativement assurée. Cela constitue un signe évident, pour cette population, d'une grande capacité d'adaptation et d'une profonde connaissance de son milieu. Ainsi, toute politique générale d'aménagement spatial devra se concevoir dans l'esprit de ne pas séparer radicalement le Burundais de son environnement si l'on veut apporter des réponses adéquates à la densification différentielle du peuplement des régions.

Ainsi donc toute initiative de redéploiement des populations devra exploiter efficacement la volonté de ces dernières et leur assurer des moyens d'encadrement et d'adaptation aux régions nouvellement conquises.

Afin de se prémunir contre les effets néfastes que les migrations internes génèrent habituellement, qui sont notamment pour le cas du Burundi:

- une occupation anarchique et irrationnelle de l'espace encore disponible,
- une variation négative des indicateurs démographiques,
- une instabilité de la population déplacée par inadaptation au nouveau milieu,
- une baisse du niveau de satisfaction des besoins de toute nature;

la stratégie suivante a été proposée:

- a. élaborer au préalable un plan d'occupation du sol,
- b. s'appuyer sur les structures existantes,
- c. encourager, assister et encadrer les migrants.

4-1. ELABORATION PREALABLE D'UN PLAN D'OCCUPATION DU SOL

Compte tenu du fait que les possibilités d'accueil sont limitées, alors que le rythme de croissance de la population tend à généraliser les grandes densités, il sera donc important de prévoir dès le départ des dispositions nécessaires qui permettront d'une part, d'accueillir dans l'immédiat le plus grand nombre possible de familles immigrantes -les candidats devant être nombreux- et d'autre part, d'accueillir les générations futures.

Les stratégies à prendre concerneront le mode d'habitat, le type d'aménagement, et le système de distribution des terres. Des mesures de protection et d'entretien du patrimoine naturel existant devront être prises et/ou renforcées.

S'agissant du mode d'habitat, il faudra adopter un mode groupé si les conditions géographiques le permettent, pour faciliter une distribution relativement équitable et économique des infrastructures sociales de base, mais également pour permettre d'accroître les possibilités d'accueil.

Concernant le type d'aménagement, il sera économique de séparer la zone des habitations de celle des champs. Le site des habitations devra être le moins exploitable possible au niveau agricole.

Quant au système de distribution des terres disponibles, il sera plus efficace d'adopter une stratégie qui concilie l'octroi de lopins de terres familiaux et la réservation de terres communautaires ou pour des entreprises agricoles. En effet, si le site n'impose pas une distribution exclusive de lopins de terres familiaux, cette solution devra être la moins utilisée parce que d'une part, une telle structuration de l'espace disponible n'offre aucune place pour les générations futures -les terres devenant saturées dans une courte période-, et d'autre part, ce système perpétue l'autoconsommation peu propice à la monétarisation de l'économie.

Par contre, les groupements de familles en vue d'une exploitation communautaire des terres présentent des avantages appréciables, notamment en ce qui concerne les facilités dans l'accès aux infrastructures sociales, les facilités d'échanges et de complémentarité, une meilleure exploitation des terres car plus ouverte à l'innovation.

Les modalités d'organisation et de gestion de ces regroupements s'approcheront de celles d'une entreprise agricole.

4-2. APPUI SUR LES STRUCTURES EXISTANTES

Depuis que la Planification Régionale s'est concrétisée dans les faits, les régions périphériques du territoire du Burundi ont bénéficié de l'installation d'un certain nombre d'infrastructures, même si cette installation n'a pas permis d'aboutir à des solutions adéquates aux divers problèmes liés au déséquilibre régional. Dans le souci d'économiser les efforts et les moyens matériels et financiers, toute politique actuelle de planification régionale se doit d'exploiter rationnellement les structures déjà mises en place. Ceci se fera de plusieurs façons en fonction des situations particulières du milieu. On pourra notamment garder certaines structures dont la fonctionnalité s'adapte le mieux à la nouvelle stratégie. Parfois, il faudra les réadapter, les recycler, les modifier ou les agrandir pour un meilleur rendement.

S'il est vrai que l'aspect matériel des structures installées restent le plus attrayant, on ne pourra pas ignorer l'acquis intellectuel des populations que la nouvelle politique devra exploiter. Pour ce faire, les agents d'encadrement déjà opérationnels devront être recyclés dans la nouvelle ligne d'actions et les connaissances déjà acquises par la population seront renforcées ou corrigées progressivement en fonction de la situation présente.

Dans le même ordre d'idée, la mentalité de la population rurale devra être prise en compte avec prudence. Elle constituera un atout dans les sens où une chose acquise est susceptible de se conserver pendant longtemps et de ce fait, les bonnes habitudes déjà acquises pourront être exploitées facilement. Elle constituera également un handicap, en ce sens que l'acquisition des connaissances s'effectuera très difficilement et très lentement.

En effet, le niveau bas d'instruction de la population rurale limite la perméabilité aux innovations. Le système d'encadrement se gardera donc de brusquer les esprits, de peur de récolter des échecs.

Dans cette optique d'exploiter les structures existantes, les centres urbains régionaux devront être considérés comme des pôles structurants du milieu rural, et jouer un rôle effectif dans ce sens.

4-3. ENCOURAGEMENT, ASSISTANCE ET ENCADREMENT DES MIGRANTS

A l'instar des migrations de peuplement qui se sont effectuées dans les années 1940 où la propagande et les incitations matérielles avaient constitué un outil d'attrait, les autorités actuelles pourraient adopter une semblable stratégie mais de façon nuancée.

Ainsi, parmi les nombreuses familles volontaires à l'émigration, il faudra s'intéresser à celles dont le chef est d'un âge relativement jeune et alphabète si possible, pour faciliter le travail d'encadrement.

S'agissant de l'assistance aux immigrants, il faudra se garder de tout leur offrir gratuitement de peur que le flux de volontaires ne dépasse les capacités d'accueil et que les migrants n'acquièrent l'habitude d'être partout assistés. Néanmoins, ils doivent disposer d'un minimum d'infrastructures sociales et d'équipements de base pour leur permettre de maintenir au moins le niveau de vie de départ dans un premier temps, tout en espérant que dans la suite le niveau de vie s'élèvera. De ce fait, on se rassurera qu'ils disposent assez de vivres et de semences dès leur installation.

L'aide à la construction des bâtiments dépendra beaucoup de la disponibilité sur place du matériel (bois, argile, etc). Les infrastructures sociales qu'il faudra prévoir concernent principalement l'alimentation suffisante en eau potable, l'hygiène et la santé. Les

équipements tels que les écoles, les lieux de culte, les services administratifs et de vulgarisation agricole, les routes, etc, devront être installés dès l'occupation des zones d'immigration.

Concernant l'encadrement des migrants, le fait de recruter des chefs de famille jeunes et relativement instruits, facilitera l'acquisition des connaissances, puisque on peut les considérer comme étant les plus réceptifs à l'innovation. L'aspect encadrement devra porter notamment sur l'acquisition de nouvelles techniques culturelles susceptibles de faire augmenter la production agricole. Il faudra en outre développer les campagnes de sensibilisation et d'information relative aux thèmes Population et Développement, Hygiène et Soins de Santé Primaires, Planification familiale, ...

Il sera aussi utile d'aider les nouveaux arrivants à acquérir du matériel divers pour une exploitation moderne de la terre, par l'instauration d'un système de crédits agricoles remboursables dans des conditions relativement souples.

On est d'accord donc qu'une implantation assistée des migrants dans des régions mal garnies en infrastructures et équipements pourrait être consentie par les autorités dans la limite des moyens disponibles. Cependant, la qualité de l'encadrement conditionnera le succès des nouvelles implantations. Toutes ces actions devront déboucher sur un épanouissement physique et intellectuel de la population grâce à une transformation des mentalités et du mode de vie des paysans.

CONCLUSION

On constate en définitive que les migrations internes au BURUNDI ont été et sont encore aujourd'hui beaucoup plus motivées par l'insuffisance de la production agricole et la faible monétarisation du monde rural. L'impact qu'elles ont eu sur le développement socio-économique s'est traduit par une mise en valeur inégale des différentes régions du pays et les derniers plans quinquennaux essaient tant bien que mal de corriger les déséquilibres régionaux ainsi engendrés.

La solution consistant en un redéploiement de la population sur le territoire même si elle n'a pas pu résoudre le problème de déséquilibre régional dans le passé, est susceptible d'aboutir à des résultats beaucoup plus probants; pour ce faire, cette analyse a proposé une nouvelle stratégie dans le but de mieux gérer la situation. Néanmoins, cette stratégie ne constitue pas une solution miracle. Sa réussite, en effet, sera fonction de plusieurs paramètres qui devront fonctionner normalement. De plus, la solution proposée pourra connaître des améliorations ou des modifications dans l'un ou l'autre aspect de son application.

**POPULATION SCOLAIRE ET OFFRE D'EDUCA-
TION AU CAMEROUN: CAS DE L'ENSEIGNE-
MENT PRIMAIRE ET MATERNEL**

*Samuel INACK INACK**

* Chercheur au CRED - BP 6323 - Yaoundé - Cameroun.

INTRODUCTION

Depuis les indépendances, les pays d'Afrique noire en général et le Cameroun en particulier, établissent régulièrement des plans de développement. Si jusqu'alors un modèle global de planification a été utilisé en étendant la réflexion sur une longue période, il y a lieu de noter que les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances. L'un des facteurs explicatifs de cette situation est l'insuffisance de l'information disponible.

En effet, le mois d'avril 1976 qui demeure une date importante dans l'histoire démographique du Cameroun, a connu la réalisation du premier recensement général de la population qui met à la disposition des planificateurs et chercheurs des données statistiques fiables, permettant ainsi d'établir les relations entre les paramètres de l'activité nationale et les données démographiques. L'éducation constitue un de ces paramètres.

En étudiant le thème "Population et Education", nous voulons mettre en évidence, l'influence des variables démographiques sur le système éducatif. Une telle approche permet non seulement d'élaborer mais aussi de proposer une stratégie de planification de l'éducation.

Qu'on l'envisage en terme de consommation ou d'investissement, l'éducation s'adresse à des hommes, c'est-à-dire à une population donnée susceptible d'en exprimer le besoin. Jusqu'à une date récente, la poussée démographique dans les écoles était relativement faible. La facilité avec laquelle les parents inscrivaient leurs enfants à l'école en constituait un des baromètres. Depuis quelque temps, les déséquilibres apparaissent dans le système éducatif; retenons-en quelques aspects: insuffisance des structures d'accueil face à une

population scolaire toujours croissante, prédominance des diplômés issus des filières littéraires au détriment de ceux des filières scientifiques, etc.

Les différents aspects de l'éducation peuvent s'analyser en terme d'offre et de demande. Dans le cadre de cet article il y a lieu de faire un bilan descriptif de la demande sociale d'éducation (section 2) et celui de l'offre (section 3). Un essai d'analyse est fait sur les conséquences de la pression de la demande sur l'offre au sein du système éducatif (section 4).

1 - METHODOLOGIE

La méthodologie porte sur deux points, à savoir la demande sociale d'éducation et l'offre d'éducation.

1-1. LA DEMANDE SOCIALE D'EDUCATION

Il sera question ici d'estimer la demande potentielle et la demande effective d'éducation.

a)- La demande potentielle d'éducation (DPE)

La demande potentielle d'éducation est une notion variable selon le niveau d'enseignement considéré. Dans l'enseignement primaire, elle est constituée par la population âgée entre 6 et 10 ans. Ce choix procède du fait que d'une part l'enseignement maternel reste peu développé au Cameroun et d'autre part dans les régions dites "sous-scolarisées", l'entrée des enfants à l'école primaire n'obéit pas toujours à l'âge officiel de 6 ans.

Dans l'enseignement secondaire, elle est constituée par l'ensemble des élèves inscrits au CM2 ou "Class 7" (système anglophone).

Dans l'enseignement supérieur enfin, elle est constituée par les élèves des classes terminales ou des "upper six" (système anglophone).

b)- La demande effective d'éducation (DEE)

La demande effective d'éducation à chaque niveau d'enseignement sera le reflet des scolarisés de ce niveau pour une année donnée.

Pour estimer les effectifs à l'année terminale du sixième plan, on procède à une analyse de l'évolution passée du nombre d'élèves du niveau d'enseignement considéré j , $j=0, 1, 2, 3$ entre 1975/76 et 1984/85.

Nous estimons alors le rythme d'accroissement futur de la demande effective à chaque niveau. Si l'on désigne par:

E_o^j : l'effectif des élèves du niveau j à l'année de base;

r : le taux d'accroissement annuel moyen des élèves sur la période de projection;

E_t^j : l'effectif des élèves du niveau j à l'année terminale de la projection.

L'accroissement du nombre des élèves étant supposé géométrique, on a alors: $E_t^j = E_o^j (1+r)^t$ (1)

c)- Le taux de scolarisation

En réalité, il sera question d'un taux brut de scolarisation (TBS) selon le niveau, car les deux populations qui vont permettre le calcul du rapport ne sont pas homogènes du point de vue des âges.

Soit alors:

P_t^j : la population d'âge scolaire susceptible de s'inscrire au niveau j l'année t ;

E_t^j : l'effectif des élèves du niveau j l'année t ;

T_t^j : le taux de scolarisation du niveau j l'année t . On a :

$$T_t^j = \frac{E_t^j}{P_t^j} \quad (2)$$

1-2. L'OFFRE D'EDUCATION

Elle se limitera à l'offre du personnel enseignant et à celle des infrastructures à travers les salles de classe et les places assises.

a)- L'offre du personnel enseignant

L'offre effective est donnée pour chaque niveau d'enseignement par le nombre d'enseignants ayant exercé entre 1975/76 et 1984/85.

L'offre potentielle à contrario, est une prévision du nombre d'enseignants à former par niveau en maintenant la structure d'encadrement actuel (qui sera perçue à travers les ratios élèves/enseignants).

Ainsi dans l'enseignement primaire et maternel le nombre d'élèves E_t^j est obtenu grâce à l'équation:

$$E_t^j = (TBS) \cdot P_t^j \quad (3)$$

- Le nombre de maîtres requis (M_t) à l'année t

Le rapport élèves/maîtres de l'année t , $i_t = \frac{E_t^j}{M_t}$ dépend d'un certain nombre de facteurs dont :

- la formule d'encadrement adoptée,
- les différents types de maîtres à produire,
- les effectifs d'élèves par salle de classe

$$j_t = \frac{E_t^j}{S_t}$$

avec S_t = nombre de salles de classe

D'où le nombre de maîtres requis est égal à :

$$M_t = i_t \cdot E_t^j (1 + \beta) \quad (4)$$

Pour l'enseignement maternel, $i_t = 28,7$ en 1984/85 et 50 en 1990/91.

Dans l'enseignement primaire il vaut 51,2 entre 1984/85 et 1990/91. Dans cette formule,

β est la proportion de maîtres volants prêts à suppléer les postes vacants en cas d'une longue indisponibilité et β est estimée à 0,02.

-Le nombre additionnel de maîtres requis (ΔM_t)

Il est fonction de plusieurs paramètres:

- du stock de maîtres de chaque catégorie;
- du taux de déperdition de maîtres λ_t ;
- du taux d'accroissement des nouvelles admissions;
- de la structure de qualification des maîtres, du ratio élèves/maître et des taux de rétention du système.

$$D'où \quad \Delta M_t = M_{t+1} - M_t (1 - \lambda_t) \quad (5) \text{ avec } \lambda_t = 0,025$$

b. L'offre des infrastructures

L'offre effective est donnée par le nombre de salles de classe existantes sur la période 1975/76 à 1984/85.

L'offre potentielle quant à elle est représentée par le nombre de salles à construire à l'horizon du sixième plan.

Pour l'enseignement primaire et maternel on a:

- Le nombre de salles de classes requises (S_t)

$$\text{on a : } S_t = \frac{E_t^j}{j_t} = \frac{E_t^j}{i_t} = \frac{TBS \times P_t^j}{i_t} \quad \text{avec } i_t = j_t$$

- *Le nombre additionnel de salles de classes nouvelles*
(ΔS_t)

$$\Delta S_t = S_{t+1} - S_t \quad Q_t = S_{t+1} - S_t (1 - \alpha_t) \quad (9)$$

avec Q_t le nombre de salles de classe à remplacer au cours de l'année t .

$\alpha_t = \frac{Q_t}{S_t}$: pourcentage des salles de classe à remplacer que nous estimons à 10%.

- *Le nombre de tables-bancs* (T_t)

- Le stock de tables-bancs est fonction:

.du nombre d'élèves;

.du nombre d'élèves par table-banc (e);

.du nombre d'élèves par place (P);

$$\text{D'où on a } T_t = E_t^j \times \frac{p}{e} = \frac{TBS \times P_t^j}{i_t} \times \frac{p}{e} \quad (10)$$

or nous supposons que $e = 2,68$ et $p = 1,34$ en 1984/85 et 1990/91, le nombre additionnel de tables-bancs (ΔT_t).

$$\text{On a } \Delta T = T_{t+1} - T_t (1 - \gamma_t) \quad (11) \text{ avec :}$$

$\gamma_t \cdot T_t =$ le nombre de tables-bancs à remplacer au cours de l'année t ;

$\gamma_t =$ taux de substitution des tables (égal à 0,1).

Une fois présentée la méthodologie de l'étude, nous pouvons maintenant exposer les résultats auxquels nous sommes parvenu.

2 - LA DEMANDE SOCIALE D'EDUCATION

Deux définitions sont généralement admises par les économistes de l'éducation.

La première définit la demande sociale d'éducation comme "la demande d'autorisation de fréquenter un établissement d'enseignement spécifique, à un niveau donné et pour une formation donnée".

Pour la seconde, la demande sociale d'éducation signifie "la demande des places dans le système scolaire qui émanent des individus ou des unités familiales". Cette demande exprime le désir pour la société de bénéficier de l'éducation avec la possibilité de payer les frais nécessaires lorsqu'elle n'est pas totalement gratuite.

Nous retenons ici la demande sociale d'éducation pour le système formel (enseignement primaire et maternel).

2-1. LA DEMANDE SOCIALE D'EDUCATION POUR LE SYSTEME CONVENTIONNEL

Elle se subdivise en deux types:

- la demande sociale d'éducation pour l'enseignement maternel;
- la demande sociale d'éducation pour l'enseignement primaire.

2-1-1. La demande sociale d'éducation pour l'enseignement maternel

La demande potentielle d'éducation (DPE) qui est représentée ici par la population totale des enfants âgés de 4 à 5 ans est passée de 456.000 enfants en 1976 dont 50% de filles à 698.841 enfants en 1985 dont 51% de filles. On estime qu'elle atteindra 819.596 enfants dont 49,9% de filles (tableau 1) en 1991.

Tableau 1: Préviation de la répartition de la population scolarisée

TRANCHES	1 9 7 6		1 9 8 5		1 9 9 1	
D'AGE	Effectif	% (1)	Effectif	% (1)	Effectif	% (1)
4 - 5	456.000	50	698.841	51,1	819.596	49,9
6 - 14	1.954.050	50,2	2.330.079	49,7	3.019.571	49,9
15 - 19	750.421	50,2	978.089	49,7	1.162.137	49,7
20 - 24	675.103	50,2	846.032	49,6	982.101	49,7

Source: Préviation du B.C.R. MINPAT Yaoundé 1985

(1) Proportions des filles en pourcentage.

La demande effective d'éducation (DEE) qui est le reflet de l'ensemble des enfants inscrits dans une école maternelle à un moment donné est passée de 24.078 élèves en 1975/1976 (soit 5,2% de la DPE)⁽¹⁾ à 67.688 élèves en 1984/85 (soit 9,6% de la DPE). Cette demande est très inégalement répartie à travers le territoire national (tableau 2) avec en tête la province du Centre (38,8% des effectifs), suivie de la province du Littoral (30,3% des effectifs) et à la queue la province de l'Extrême-Nord (1,3% des effectifs) en 1984/1985.

(1) Nous signalons que le taux brut de scolarisation de l'enseignement maternel est le rapport de la DEE sur la DPE.

Tableau 2: ENSEIGNEMENT MATERNEL:
Répartition des élèves par province

PROVINCES	1983/84			%	1984/85	1990/91
	ELEVES				T	T
	G	F	T			
Adamaoua	515	540	1.155	47,7	1.356	3.550
Centre	10.720	10.476	21.196	49,2	26.309	86.673
Est	1.311	1.314	2.625	50,2	3.176	7.676
Littoral	8.732	8.695	17.427	49,8	20.537	67.657
Extr. Nord	211	202	413	45,9	892	2.938
Nord	696	552	1.248	46,2	1.561	5.977
Nord-Ouest	708	762	1.470	51,1	1.826	5.400
Ouest	2.695	2.415	5.020	49,4	5.979	7.867
Sud	1.312	1.319	2.630	51,0	2.845	4.558
Sud-Ouest	1.135	1.141	2.306	49,2	3.207	10.565
Total	28.075	24.415	55.490	49,3	67.688	212.061

Source: MINEDUC DPOS Données générales de la scolarisation 1983/1984 et 1984/1985.

La répartition par sexe de la DEE montre une légère prédominance du sexe masculin mais en régression avec une moyenne nationale de 50,7% en 1984/85 et 51,5% en 1975/76 (tableau 2). La répartition de cette demande par secteur, donne 54,4% des effectifs au secteur public et 45,6% au secteur privé en 1984/85 contre 61% au secteur public et 39% au secteur privé en 1975/76.

Si l'on ne connaît pas encore une demande importante pour l'enseignement maternel qui se traduit par un faible taux de scolarisation, c'est à cause du caractère essentiellement urbain de ce niveau d'enseignement.

Au plan psycho-social, cette demande reflète essentiellement les aspirations des parents d'élèves qui voient en l'école le meilleur moule pour façonner l'homme dont la société de demain aura besoin.

2-1-2. La demande sociale d'éducation pour l'enseignement primaire

Au niveau de l'enseignement primaire, la DPE est représentée par la tranche de la population âgée de 6 à 10 ans.

Cette DPE est passée de 1.086.451 individus en 1976 dont 50,2% de filles à 1.436.877 individus en 1985 dont 49,7% de filles. Les estimations ont prévu pour l'année 1991, 1.795.089 individus dont 49,9% de filles ⁽¹⁾.

La DEE des élèves âgés de 6 à 14 ans connaît un accroissement considérable d'année en année.

En effet, de 1.122.900 élèves de 1975/76 (soit 103% de la DPE) elle est passé à 1.659.245 élèves en 1984/85 (soit 115% de la DPE) et l'on estime qu'elle atteindra 2.284.657 élèves en 1990/91 soit 127% de la DPE (tableau 3).

Tableau 3: Données globales sur la population scolaire

Niveau d'enseignement	A N N E E S C O L A I R E				1990/1991 Effectif
	1 9 7 5 / 1 9 7 6		1 9 8 4 / 1 9 8 5		
	Effectif	Proportion des filles (%)	Effectif	Proportion des filles (%)	
Ens. maternel	24.078	48,5	67.688	49,3	211.061
Ens. primaire	1.122.900	44,5	1.659.245	45,5	2.284.657
Total	1.146.978	44,6*	1.726.933	45,6*	2.496.718

*Chiffres estimés.

Source: *Annuaire statistiques 1974/1975 et 1984/1985*

Le taux brut de scolarisation qui est le rapport entre la DEE et la tranche de la population âgée de 6 à 14 ans (tableau 1) est passé de 57,4% en 1975/76 à 71,1% en 1984/85 et son estimation est de 75,6% en 1990/91.

(1) Prévisions du Bureau central du recensement (B.C.R.) MINPAT Yaoundé 1985.

La répartition de la DEE par secteur, donne en 1975/76, 57,1% au secteur public et 42,9% au secteur privé. En 1984/85 l'écart entre les deux secteurs est encore plus grand avec 65,9% pour le secteur public et 34,1% pour le secteur privé (tableau 4).

Tableau 4: Importance des élèves du secteur public dans les différents niveaux d'enseignement en %

Niveaux d'enseignement	Année scolaire 1975/1976	Année scolaire 1984/1985
Ens. maternel	61,0	54,4
Ens. primaire	57,1	65,9

Cette tendance montre que l'Etat doit s'attendre à plus ou moins longue échéance, à scolariser presque la totalité des élèves dans le primaire. Dans ces conditions, il faudra que l'offre s'adapte en conséquence.

Si la DEE n'est pas encore confondue à la DPE, c'est pour des raisons diverses. Dans certaines régions du pays, les enfants, à partir d'un certain âge, sont considérés comme une main-d'oeuvre nécessaire à certaines activités dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc pour ces populations, envoyer les enfants à l'école présente donc un coût d'opportunité très élevé. D'autres raisons tiennent à la nature même de l'offre d'éducation. En effet, il peut arriver que les Pouvoirs publics, par manque de moyens, ne construisent pas une école dans les environs d'une localité donnée, ou alors qu'il existe une école privée et par conséquent la famille, en plus du coût d'opportunité mentionné ci-dessus, doit supporter un coût monétaire pour l'inscription de son enfant. On constate ainsi que la DEE est essentiellement le reflet du niveau de satisfaction des familles dans la consommation du bien éducation, puisque l'enfant est supposé agir uniquement en fonction de ce que la famille lui demande.

L'inscription d'un enfant à l'école se limite donc aux possibilités financières et/ou à la volonté de la famille.

Tableau 5: Données globales sur la population scolaire par province (Enseignement Primaire)

PROVINCES	A N N E E S S C O L A I R E S				
	1975/1976	1984 / 1984		1990/1991	
		Effectifs	% filles		
Nord	112.713	A	42.064	35,1	74.518
		EN	143.561	25,8	221.557
		N	65.215	30,8	121.979
Centre et Sud	312.747	C	307.689	49,1	397.757
		S	83.001*	45,8	104.337
Est	57.795		80.124	43,8	105.023
Littoral	65.496		234.907	49,7	298.816
Nord-Ouest	131.552		215.634	45,7	306.606
Ouest	232.919		328.375*	46,1	479.146
Sud-Ouest	109.738		158.675	47,7	174.918
Total	1.122.900		1.659.425		2.284.657

*Chiffres redessés.

Source: Annuaire statistique du MUNEDUC 1975/1976, 1984/1985.

3 - L'OFFRE DE L'EDUCATION

L'offre de l'éducation peut se définir comme la capacité d'accueil disponible d'un système éducatif face à une demande de même nature. Cernons donc cette offre sous le double aspect quantitatif et qualitatif.

3-1. LES ASPECTS QUANTITATIFS

Seront retenues dans ce paragraphe les structures qui permettent d'identifier et de chiffrer la capacité d'accueil et l'état de l'encadrement à travers le personnel enseignant.

3-1-1. Les structures de formation

a)- L'enseignement maternel

L'enseignement maternel ne constitue pas à proprement parler un niveau d'enseignement, car il n'est pas exigé pour l'entrée à l'école primaire.

L'offre de places en 1975/76 était de 22.450 pour 435 salles de classes, dont 12.920 places pour le secteur privé, soit une offre moyenne de 51 places par salle de classe. La répartition régionale de cette offre plaçait en tête la province du Centre-Sud avec 43,4%, suivi de celle du Littoral avec 23,2% et à la queue la province du Nord-Ouest avec 1,8%.

Quant au personnel enseignant, on en dénombre 1.050 maîtres en 1975/76 tous des femmes dont 20% appartiennent au secteur privé. Au cours de l'année scolaire 1984/85, l'enseignement maternel comptait 567 écoles inégalement réparties sur le territoire national. Sur ce total les provinces du Centre et du Littoral avec 317 écoles en totalisent

55,1% tandis que les provinces du Nord (19), de l'Adamaoua (14), dont 44,2% en dur et 54,5% au secteur public à 31.793 en 1984/85 dont 51,6% en dur et 65% au secteur public.

b)- L'enseignement primaire

L'offre des places assises est passée de 1.120.515 en 1975/76 à 1.229.420 en 1984/85, ce qui correspond à des ratios places/classes de 51 à 38.

L'encadrement était assuré par 22.209 maîtres en 1975/76 dont 54,7% au secteur public contre 32.080 en 1984/85 avec 67,7% au secteur public.

En 1990/91 on aura 43.851 salles de classe, 44.728 enseignants et 1.666.352 places assises (tableau 6).

Tableau 6: Evolution des différentes composantes de l'offre d'éducation selon le niveau d'enseignement

NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT	ANNEES SCOLAIRES		
	1975/1976	1984/1985	1990/1991
<u>Enseignement maternel</u>			
.Salles de classe	435	1.327	4.158
.Enseignants	1.050	2.357	4.241
.Places	22.450	50.250	157.429
<u>Enseignement primaire</u>			
.Salles de classe	21.925	31.793	43.851
.Enseignants	22.209	32.080	44.728
.Places	120.515	1.229.420	1.666.352

Source: MINEDUC/DPOS et nos propres estimations pour 1990/1991.

3-1-2. Les enseignants

Les enseignants ont une double mission: ils dispensent et contrôlent le contenu des connaissances. Il est donc nécessaire qu'on se penche sur cette catégorie de personnes qui concourent à pérenniser l'éducation.

Le problème est de chiffrer non seulement l'offre effective mais aussi l'offre potentielle c'est-à-dire ceux qui se trouvent dans les écoles de formation.

a)- L'offre effective des enseignants

L'offre effective ici est le nombre d'enseignants qui sont en activité dans les différentes écoles. Les développements précédents l'ont mis en évidence en chiffrant à chaque palier de formation.

b)- L'offre potentielle des enseignements

Cette offre n'est pas homogène car le recrutement et la formation des enseignants ne se fait pas de la même manière selon que la demande provient du primaire ou de la maternelle.

- L'offre potentielle dans l'enseignement maternel

Il n'existe pas de structures de formation pour les enseignants de la maternelle, ce qui rend difficile, une programmation de l'offre à ce niveau. Sont recrutées, comme encadreurs, les jeunes filles qui souvent, par nécessité, sont contraintes de gagner leur vie avec un niveau ne dépassant pas le premier cycle de l'enseignement secondaire.

- L'offre potentielle dans l'enseignement primaire

Pour le primaire il existe des écoles normales d'instituteurs (ENI) et des écoles normales d'instituteurs adjoints (ENIA). L'accès à ces écoles est réservé après concours aux titulaires du CEPE, du BEPC, du Probatoire ou du Baccalauréat (ou leurs équivalents).

Les écoles normales relevant du secteur public ont une capacité d'accueil de 3.500 élèves tandis que celles relevant du privé confessionnel n'ont qu'une capacité de 150 élèves en 1984/85.

3-2. LES ASPECTS QUALITATIFS DE L'OFFRE D'EDUCATION

Cette dimension des choses sera perçue au niveau infrastructures d'une part et du prix attaché à l'amélioration de la qualification des enseignants d'autre part.

3-2-1. Les infrastructures

Nous entendons par infrastructures tout ce qui peut être mis à la disposition des enseignants et des élèves pour assurer un bon encadrement tant du point de vue didactique que du point de vue sécurité.

a)- Les infrastructures au niveau de l'enseignement maternel

L'offre en infrastructure n'est pas totalement satisfaisante, avec le sous équipement des écoles qui va croissant (le nombre de places est toujours inférieur à l'effectif des élèves). On remarque également que les salles de classe ne sont pas toutes de bonne qualité. En effet, les salles de classe en dur représentent en 1984/85 76% de l'ensemble dans les deux secteurs et 75% dans le secteur public.

b)- Les infrastructures au niveau de l'enseignement primaire

La situation ici est également préoccupante, car le nombre de places reste inférieur à l'effectif des élèves, mais le plus grave est que le nombre de salles de classe en semi-dur et en matériaux provisoires représente encore 48% en 1984/85.

La conséquence immédiate est que beaucoup d'élèves se retrouvent sans classe surtout en zone rurale où domine ce type de construction après une ou deux saisons de pluies.

3-2-2. Les enseignants

Un seul point sera retenu, à savoir: les moyens pour améliorer le niveau des enseignants.

3-2-2-1. Au niveau de l'enseignement primaire

Les maîtres de l'école primaire sont formés dans les écoles normales, en ce moment il y a un effort d'harmonisation qui est fait au niveau du concours d'entrée.

Dans certaines provinces considérées comme sous-scolarisées, l'admission dans les écoles normales se fait avec le C.E.P.E. ou FSLC, et dans les provinces dites scolarisées, on y entre avec le Baccalauréat, le Probatoire ou le BEPC. La tendance à l'uniformisation des niveaux de recrutement irait dans le sens de l'améliorer du niveau des futurs maîtres appelés à servir sur le territoire national.

Les maîtres déjà en service et qui n'ont pas eu l'occasion de passer par les écoles de formation, ont la possibilité de préparer et de présenter les examens professionnels. Le succès à ces examens étant le garant du niveau acquis. L'illustration est qu'en 1984/85, 42% des enseignants du primaire sont qualifiés (60% dans le public) contre 30% en 1975/76).

En guise de conclusion à cette première partie de l'étude, on retient qu'au plan quantitatif, l'offre d'éducation est encore très insuffisante par rapport à la demande. En effet, toutes les composantes de l'offre croissent très souvent bien moins vite que la demande effective d'éducation (DEE) observée. Pour illustration, dans l'enseignement maternel lorsque la DEE augmente de 12,1% l'an, le nombre de places augmente de 9,3%, celui des enseignants 9,4% et les salles de classe de 13,1% entre 1975/76 et 1984/85. Le déficit constaté est de 26 salles de classe et 17.438 places assises en 1984/85 contre 83 salles de classe et 54.632 places assises⁽¹⁾. On note paradoxalement un excédent de 1.004 enseignants en 1984/85.

Dans l'enseignement primaire la DEE croît du taux de 4,4%, contre 10% pour les places assises, 4,1% pour les enseignants et 4,4% pour les salles de classe entre 1975/76 et 1984/85. Le déficit constaté à l'aube du sixième plan est de 1.391 salles de classe, 1.104 enseignants, 429.825 places assises. Au terme du plan important, soit 48.257 maîtres, 1.842 salles de classe, et 618.305 places assises, 5,0% aux enseignants, 13,2% aux nombres de groupe de 50⁽²⁾ entre 1975/76 et 1984/85.

4 - LES CONSEQUENCES DE LA PRESSION DE LA DEMANDE SUR L'OFFRE AU SEIN DU SYSTEME EDUCATIF FORMEL

Ces conséquences sont perçues sous deux aspects à savoir, l'inadéquation entre l'offre et la demande d'éducation d'une part et

⁽¹⁾ L'hypothèse sur l'encadrement est de 50 élèves par division.

⁽²⁾ Le groupe de 50 élèves est assimilé à une classe (ou division) constituée de 50 élèves qui est supposé occuper une salle de classe de façon permanente le long de l'année scolaire.

l'évaluation du système éducatif d'autre part, à travers les problèmes de rendement et de leurs incidences sur les coûts.

4-1. L'INADEQUATION ENTRE OFFRE ET DEMANDE D'EDUCATION

Elle se pose tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

4-1-1. Inadéquation quantitative

Nous retenons comme indicateurs de l'inadéquation quantitative

le taux d'accueil et le taux d'encadrement parce qu'ils sont faciles à observer; ils sont définis de la façon suivante:

.le taux d'accueil est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans un palier d'enseignement donné sur le nombre de places disponibles ou sur le nombre de salles de classes;

.le taux d'encadrement est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits sur le nombre d'enseignants en activité.

On observe dans l'enseignement maternel en 1984/85, un taux d'accueil de 1,34% pour les places assises et 73,5% pour les salles de classe contre respectivement 1,07% et 55,3% en 1975/76.

Quant au taux d'encadrement, il est passé de 22,9% en 1975/76 à 28,8 en 1984/85.

Dans l'enseignement primaire, la situation est la suivante:

en 1984/85, le taux d'accueil est de 1,34% pour les places assises et 52,1% pour les salles de classe contre respectivement 1,00% et 51,2% en 1975/76.

En ce qui concerne le taux d'encadrement, il est passé de 50,5% en 1975/76 à 51,7% en 1984/85.

Tous ces différents taux ne reflètent que des moyennes nationales car il existe de fortes variations suivant les différentes régions du pays ainsi qu'entre les zones rurales et les centres urbains.

4-1-2. Inadéquation qualitative

Au niveau des taux d'accueil, on constate que dans l'enseignement maternel, 79% des élèves bénéficient de bonnes conditions, tandis que dans l'enseignement primaire, 52,4% sont concernés.

Au niveau des taux d'encadrement, la proportion de maîtres qualifiés (titulaires au moins d'un B.E.P.C. ou d'un CAPIA, système francophone, ou au moins d'un teacher's Grade II certificate, système anglophone) dans l'enseignement primaire est en augmentation.

Du degré de l'inadéquation entre offre et demande d'éducation dépendra le rendement du système éducatif et son incidence sur les coûts.

4-2. L'EVALUATION DU SYSTEME EDUCATIF

4-2-1. Le rendement du système éducatif

Il s'analyse théoriquement sous deux aspects qui sont le rendement interne et le rendement externe.

4-2-1-1. Le rendement interne

Une étude analyse ce phénomène dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ⁽¹⁾, sur la période 1975/76 à 1982/83.

Dans l'enseignement primaire, compte tenu des ratios calculés précédemment sur l'encadrement et l'accueil, les déperditions sont très importantes. Dans le système francophone, sur 1.000 élèves inscrits au cours d'initiation, il y a 523 échecs (396 redoublants et 127 abandons), 132 obtiennent leur CEPE parmi lesquels 101 accèdent en classe de 6ème.

(1) INACK INACK op cit pp. 231-257.

Dans le système anglophone, sur 1.000 élèves inscrits “en class 1”, il y a 283 échecs (156 redoublants et 127 abandons), 152 obtiennent leur FSLC parmi lesquels 112 accèdent en “Form 1”.

Si le rendement interne est bas en général, ceci s’explique en partie par la forte pression de la demande sociale d’éducation sur l’offre d’éducation.

Ce constat étant fait, qu’en est-il du rendement externe?

4-2-1-2. Le rendement externe

Le motif qui pousse les premiers économistes théoriciens du capital humain (SCHULTZ, BECKER, DENISON, etc) à vouloir isoler les effets économiques de l’éducation, réside dans l’impuissance des fonctions de production traditionnelles à rendre compte de la croissance économique à travers l’amélioration de la productivité elle-même résultant d’une meilleure qualification de la main-d’oeuvre.

La formation d’une force de travail capable de produire plus et mieux pour et dans différents secteurs de l’économie est devenue un des objectifs fondamentaux des politiques d’éducation à travers le monde; elle est aussi devenue l’élément principal d’appréciation du rendement externe de l’éducation.

Au Cameroun, les recherches entreprises sur ce rendement ont surtout porté sur les relations entre l’éducation et l’emploi⁽¹⁾. Elles ont généralement tenté de répondre aux questions suivantes:

- l’éducation dispensée correspond-elle globalement aux besoins du système productif?
- quel rôle joue l’éducation dans l’insertion dans la vie active?

(1) ATANGANA MEBARA, Formation scolaire, formation en entreprise et marché du travail au Cameroun, Thèse de Doctorat Paris, 1984, p. 305.

- quelles appréciations les utilisateurs des sortants de ce système éducatif portent-ils sur celui-ci et sur les formations dispensées?

A la première question, on peut répondre par la négative. Cette réponse se justifie par le fait que d'une part le système éducatif ne prépare pas ceux qui en sortent à s'insérer en milieu rural qui occupe près de 75% de la population active; d'autre part, ce système, essentiellement orienté vers la satisfaction des besoins du secteur moderne, forme beaucoup plus de personnes que d'emplois salariés disponibles ⁽¹⁾.

Quant à la seconde question, les enquêtes menées dans le secteur moderne ont révélé d'une manière générale que le niveau d'éducation initiale est un critère important pour le recrutement des cadres et agents de maîtrise dans les entreprises des différents secteurs. Cette condition est également valable dans le secteur public. Les mêmes enquêtes prouvent que les titulaires de diplômes de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur (des filières scientifiques et techniques) trouvent plus rapidement leur premier emploi que les travailleurs qui n'ont suivi que des études générales (de niveau primaire ou secondaire) ou qui n'ont aucun diplôme.

Pour la troisième question enfin, l'enquête du PECTA⁽²⁾ qui a surtout mis l'accent sur la formation technique des lycées et collèges techniques, montre que les chefs d'entreprises se plaignent de la

(1) Cette assertion est prouvée par quelques statistiques en 1980/81. En effet pour l'enseignement supérieur, sur une production de 1.827 diplômés, il n'y a eu que 937 emplois, soit un excédent de 890; dans l'enseignement secondaire, on a 7.977 diplômés (premier cycle) pour 3.024 emplois; 7.453 diplômés (second cycle) pour 2.758 emplois; dans l'enseignement primaire on a 44.372 diplômés pour 3.063.
cf. INACK INACK (S.) op. cit pp. 283-299.

(2) PECTA, Emploi et Développement au Cameroun, ADDIS ABEBA, 1979, p. 150.

rigidité de l'éventail des spécialités dans le technique industriel. Cette situation procède de l'existence d'un personnel enseignant insuffisamment qualifié, et le caractère désuet des contenus et des méthodes d'enseignement. Ces problèmes n'autorisent qu'une médiocre efficacité technique et compromettent sérieusement la rentabilité externe de ce type d'enseignement.

Par contre une large majorité (70,4%) des employeurs contactés expriment leur satisfaction devant le rendement des cadres formés à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé.

D'autres sources ⁽¹⁾ confirment cette appréciation. En effet, 88,5% des opinions exprimées sont favorables aux formations dispensées dans les écoles professionnelles supérieures du Cameroun.

De même 67% des employeurs qui utilisent les produits issus directement des facultés jugent favorablement leur rendement ⁽²⁾.

L'enseignement secondaire technique se trouve de loin plus apprécié par rapport à l'enseignement secondaire général qui a obtenu moins de 50% d'opinions favorables ⁽³⁾.

Le rendement externe apparaît comme relativement intéressant au fur et à mesure que l'on évolue dans la hiérarchie du système éducatif. Mais pour y parvenir, il y a des coûts proportionnels aux rendements qui pèsent sur l'ensemble de la collectivité nationale. D'où la conclusion que le rendement externe de l'enseignement primaire reste marginal dans le secteur moderne. Nous pensons qu'il faille dès lors entreprendre des recherches du même genre dans le secteur informel.

(1) Etude sectorielle 51 X, Valorisation des ressources humaines - Formations initiales MINPAT 1986 pp. 281-282.

(2) ATANGANA MEBARA op cit. 307.

(3) INACK INACK op cit. p. 234.

4-2-2. Incidences des rendements sur les coûts de l'enseignement primaire

Les études des coûts de formation menées jusqu'ici montrent que, dans le secteur éducatif, des rendements décroissants s'accompagnent toujours des coûts croissants, aussi bien au niveau unitaire (par élève) que global.

S'agissant particulièrement des coûts dont il est question ici, ils seront examinés dans les trois niveaux d'enseignement traditionnels (primaire, secondaire, supérieur).

Dans le système francophone, il faut 24,7 années-élèves en 1983 pour produire un diplômé au lieu de 6 théoriquement nécessaires. Cette situation alourdit le coût de formation de 4,1⁽¹⁾. Par conséquent au lieu de 113.306 FCFA pour former un diplômé CEPE, il faut plutôt 466.454 FCFA, soit une dépense supplémentaire de 353.128 FCFA par élève ⁽²⁾.

Dans le système anglophone, le coût de production d'un diplômé est de 31,4 années-élèves au lieu de 7, soit un coefficient de dilatation du coût théorique de 4,1 ⁽³⁾. On entend par coefficient de dilatation, le rapport entre le coût réel de formation sur le coût théorique de formation.

CONCLUSION

Le secteur éducatif est le lieu par excellence où se fait la valorisation des ressources humaines pour une utilisation efficiente dans tous les secteurs de la vie nationale.

(1) ATANGANA MEBARA op cit. p. 307.

(2) INACK INACK op cit. p. 234.

(3) A partir d'un coût annuel de 18.884 FCFA calculé en 1984/85 pour l'ensemble du système, il est possible de faire des approximations en valeur monétaire.

Pour une meilleure allocation des ressources dans ce secteur, un certain nombre de propositions seront retenues en guise de recommandations.

La volonté de faire bénéficier de l'éducation scolaire à tous les enfants, doit se traduire dans les faits par une organisation rationnelle de l'offre d'éducation sur toute l'étendue du territoire à l'aide des techniques de la carte scolaire qui ressortent les facteurs démographiques, par une formation des ressources humaines en qualité et en quantité suffisantes, par une revalorisation de la fonction enseignante, et enfin par une affectation des ressources financières suffisantes, en recourant au besoin à de nouvelles sources de financement.

Il faut limiter les migrations scolaires jusqu'ici observées, des zones à faible taux d'accueil vers des zones à taux d'accueil élevés. Ceci aurait pour but de diminuer les surcharges dans les classes qui sont une des causes multiples des mauvais rendements que l'on a pu observer dans le système de formation initiale.

Il importe par ailleurs de faire une étude détaillée de l'environnement socio-économique de la société camerounaise dans la perspective de limiter les inégalités devant l'enseignement.

Enfin pour une meilleure maîtrise de la distribution de l'offre d'éducation, il faudrait réorganiser le système actuel de collecte et d'exploitation des statistiques scolaires, par l'informatisation des services chargés de celles-ci. Le Cameroun à l'instar de la plupart des pays en développement, manque de ressources (financières et matérielles), mais l'amélioration de l'encadrement dans le système est aussi rendue difficile par la croissance des effectifs scolarisables. En effet, il a été constaté que la poussée démographique limite l'offre

d'éducation, ce fléau des pays à faibles revenus n'est maîtrisable que si l'on envisage à long terme ajuster la demande d'éducation avec les ressources ceci par une réduction de la natalité.

Pour l'instant, le système éducatif camerounais au niveau primaire a atteint son seuil de saturation, qui s'explique par une explosion démographique relative. Celle-ci est l'une des causes de l'inadéquation entre la formation et l'emploi qu'on observe.

Il est encore difficile aujourd'hui de résoudre ce problème qui se pose tant au plan quantitatif que qualitatif. On peut alors penser que l'adéquation entre la formation et l'emploi continuera à se faire à travers le système non conventionnel d'éducation alors que le système conventionnel (ou formation initiale) assurera la formation général nécessaire pour accéder au minimum de connaissances exigées par l'autre système.

REFERENCES SELECTIVES

(sur la deuxième partie)

- 1 - ATANGANA MEBARA Formations scolaire, Formation en entreprise et Marché du travail au Cameroun
Thèse de Doctorat, Paris, 1984.

- 2 - ETUDE 51 X Valorisation des ressources humaines. Formations initiales.
MINPAT, CNE / SEDA, Yaoundé, 1986.

- 3 - INACK INACK (S.) Coûts et Rendements de l'Enseignement Catholique au Cameroun, 1970 - 1980.
SPEC Yaoundé, Avril 1982, 124 p.

- 4 - INACK INACK (S.) Education et Emploi au Cameroun.
Thèse de Doctorat de 3ème cycle en Sciences Economiques, Université de Yaoundé, 1983, 414 p.

- 5 - TA NGOC CHAU Les aspects démographiques de la planification de l'enseignement.
UNESCO Paris, (I.I.P.E.), 88 p.

- 6 - TA NGOC CHAU, ATANGANA MEBARA,
Jean-Yves MARTIN Education, Emploi et Salaire au Cameroun.
UNESCO, Paris, 1982.

- 7 - TCHEGHO (J.M.) Planification de la formation des ressources humaines en éducation.
in Revue Science et Technique, série Sciences Humaines, vol. IV, n° 3-4 juillet-décembre 1986, pp. 5-27.

**APPROCHE ANALYTIQUE DU PHENOMENE
MIGRATOIRE
A PARTIR DES DONNEES ISSUES
DE RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE
EN AFRIQUE FRANCOPHONE
AU SUD DU SAHARA:
LE CAS DU CAMEROUN**

*Raphaël MFOULOU***

*Hendrik van der POL**

** Chargé d'enseignement et de recherche à l'IFORD

* Chargé d'enseignement et de recherche à l'IFORD,
actuellement Expert des Nations Unies à Malabo (Guinée Equatoriale)

INTRODUCTION

Les problèmes de développement en Afrique au sud du Sahara engendrés par les différents types de migration et la répartition inadéquate des populations à l'intérieur du territoire national, deviennent chaque jour aussi préoccupants que ceux inhérents à la croissance démographique ⁽¹⁾. En effet, dans la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, on se convainc de ce que l'exode rural qui s'amplifie de jour en jour et son corollaire, l'urbanisation galopante, font actuellement le plus obstacle à la réalisation des objectifs du développement ⁽²⁾ en engendrant dans les zones concernées des désordres démographiques, sociaux et économiques graves.

L'adoption et la mise en oeuvre de politiques efficaces et rationnelles visant à corriger ces mouvements de population et les déséquilibres démographiques régionaux qui en résultent, de façon à les rendre compatibles avec les exigences démographiques du développement harmonieux de l'ensemble du pays, doivent se fonder sur les résultats des études, tant quantitatives que qualitatives des migrations et de leurs conséquences sur le développement.

Les recensements de population constituent à bien des égards une source très riche de données quantitatives sur les migrations, notamment les migrations internes qui ont affecté au cours d'une

(1) NATIONS UNIES. La population mondiale à la sortie du XX^e siècle, Département des Affaires Economiques et Sociales Internationales, New York; 1989; pp 133-134, réf ST/ESA/Serv.A/111.

(2) NATIONS UNIES. World Population Policies, vol. I et II, Département des Affaires Economiques et Sociales Internationales, New York; 1987 et 1989, réf: ST/ESA/Serv.A/102 et ST/ESA/Serv.A/102/Add 1.

période plus ou moins récente, les différentes régions du pays étudié. Ainsi il est possible d'étudier, aussi finement que le permettent les données collectées, les flux migratoires issus -ou à destination- des différentes régions du pays, d'analyser les principales caractéristiques des migrants, d'apprécier le comportement migratoire des populations et de mesurer la contribution des migrations à l'évolution des structures démographiques et à la croissance démographique au niveau des régions et de l'ensemble du pays.

Les expériences récentes en matières de recensements démographiques en Afrique au sud du Sahara montrent que très peu de pays accordent une importance particulière à l'étude quantitative des migrations. Dans quelques cas rares où l'étude des migrations a revêtu une importance certaine dans le recensement, si l'on en juge par le nombre de variables sur le sujet qui figure dans le questionnaire -cas du Mali (1976 et 1986), du Congo (1974 et 1984), du Cameroun (1976 et 1987), du Burkina Faso (1975 et 1985) et de la Côte d'Ivoire (1975 et 1987)- les analyses ne sont pas très poussées et se limitent pour l'essentiel au tableau origine/destination des migrations et à tous les indicateurs qui en dérivent. Si la nature limitée des données collectées à cet effet peut, dans certains cas, justifier le faible niveau d'analyse des données sur les migrations, le plus souvent cette situation s'explique par une conception insuffisante du plan d'analyse dont, en principe, doit dépendre le plan d'exploitation des données collectées. A noter que dans le meilleur des cas, le plan d'analyse, qui répond nécessairement aux objectifs de l'étude, devrait servir de guide pour l'élaboration du questionnaire, du plan d'exploitation et de tabulation des données.

L'objet du présent article est de montrer à partir du cas concret du recensement de la population du Cameroun d'avril 1987, l'approche méthodologique qu'il convient de suivre pour définir une typologie claire et exhaustive des migrations ou des migrants, qui permette une étude complète et cohérente de ce phénomène à partir d'un plan d'analyse efficace. Nous pensons ainsi, à travers cette étude, susciter un regain d'intérêt pour la collecte et l'analyse des données sur les migrations dans les recensements de population en Afrique au sud du Sahara.

1 - LE CONCEPT DE MIGRATION DANS LES RECENSEMENTS DE POPULATION

Selon le dictionnaire démographique multilingue, "on appelle migration un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée". La précision de la définition de la migration dépend en fait de celle avec laquelle on définira la notion de résidence. Etant donné les caractéristiques particulières d'un recensement de population qui utilise toujours le critère de la division administrative, le recours à un découpage du territoire national pour définir les déplacements qui seront considérés comme des migrations est pratiquement une nécessité. En effet, l'espace qui constitue le support de tous les déplacements est découpé d'une certaine manière par des unités territoriales juxtaposées qui forment les différentes subdivisions administratives du territoire étudié. Ainsi donc la définition précédente pourra être énoncée comme il

suit: du point de vue démographique, la migration désigne le changement de résidence qui s'opère d'une division administrative à une autre.

Au recensement de la population du Cameroun d'avril 1987, la situation de résidence d'un individu a été définie par rapport à une période de référence de six mois: est considérée comme "résident", toute personne vivant habituellement dans le ménage depuis plus de six mois ou vivant depuis moins de six mois dans le ménage, mais ayant l'intention d'y rester définitivement (c'est-à-dire plus de six mois). Le lieu de résidence habituelle d'un individu désigne selon le cas le village, le quartier, le district, l'arrondissement ou le pays (étranger) où réside habituellement l'individu. Ainsi donc dans le cas du Cameroun, si l'arrondissement est la division administrative qui est retenue pour l'étude des migrations internes, la migration est donc un changement de résidence qui s'opère d'un arrondissement à un autre. Selon que l'arrondissement d'origine et l'arrondissement de destination sont situés dans le même département ou non, dans la même province ou non, on peut distinguer plusieurs types de migrations:

*migration intra-départementale: cas où l'arrondissement d'origine et l'arrondissement de destination font partie d'un même département; il s'agit donc d'une migration qui s'effectue à l'intérieur du département;

*migration inter-départementale: cas où ces deux arrondissements ne font pas partie du même département.

Dans ce dernier cas, deux situations peuvent être distinguées: si les deux arrondissements appartiennent à deux départements qui font partie d'une même province, la migration en question est une

migration externe au département mais interne à la province: on la désignera par exemple par migration intra-provinciale. Si les deux arrondissements appartiennent à deux départements ne faisant pas partie d'une même province, la migration en question est une migration externe à la province, on la désignera alors par migration inter-provinciale. Ainsi donc il est possible d'étudier les migrations internes à partir des données du recensement de la population du Cameroun d'avril 1987, en se fondant sur une typologie des migrations basée sur le critère "distance", non pas en terme de nombre de kilomètres parcourus, mais en terme de franchissement des frontières de différentes subdivisions administratives du pays. Ainsi on pourra étudier séparément, pour une zone de référence donnée, les flux migratoires qui s'opèrent à l'intérieur du département, les flux migratoires qui s'opèrent d'un département à un autre à l'intérieur de la même province et ceux qui intéressent deux provinces.

2 - LES VARIABLES DE BASE POUR L'ETUDE DES MIGRATIONS INTERNES

Le recensement de la population du Cameroun d'avril 1987 est très riche en ce qui concerne les données permettant d'étudier les migrations. En effet, on compte cinq variables dans le questionnaire, à partir desquelles il est possible de mesurer la migration:

- lieu de résidence habituelle (actuelle)
- lieu de naissance
- lieu de résidence antérieure
- lieu de résidence au recensement d'avril 1976
- durée de résidence.

Voici les définitions qui ont été adoptées pour chacune de ces variables, exceptée la variable “Lieu de résidence habituelle” définie précédemment.

a)- LIEU DE NAISSANCE

Le lieu de naissance est l'arrondissement ou le district de naissance (suivant le découpage administratif en vigueur en avril 1987) pour les personnes nées au Cameroun, et le pays de naissance pour celles nées hors du territoire national.

b)- LIEU DE RESIDENCE ANTERIEURE

C'est l'arrondissement, le district (secteur urbain ou rural) ou le pays selon le cas, où l'individu a habité (pendant au moins six mois) immédiatement avant de s'installer dans l'arrondissement ou le district de sa résidence au moment du dénombrement.

**c)- LIEU DE RESIDENCE LORS DU DERNIER RECENSEMENT
(1976)**

C'est, selon le cas, l'arrondissement, le district (suivant le découpage administratif d'avril 1987) ou le pays où la personne résidait au mois d'avril 1976.

d)- DUREE DE RESIDENCE

La durée de résidence est le nombre d'années révolues écoulées depuis l'installation de l'individu dans l'arrondissement ou le district de sa résidence actuelle.

A partir de la variable “durée de résidence” il est possible de caractériser l’ancienneté de la dernière migration subsistante et de mener une étude de ce phénomène par périodes successives, ce qui permet d’en suivre l’évolution au cours du temps.

La variable “durée de résidence” peut également servir à la détermination d’une variable extrêmement pertinente pour l’analyse de la dernière migration subsistante: l’âge du migrant au moment de la migration. En effet, connaissant l’âge du migrant à la date du recensement et la durée de résidence du migrant dans sa résidence actuelle, il est aisé de calculer par différence son âge au moment où il a effectué cette dernière migration.

3 - APPROCHE TRADITIONNELLE POUR L’ETUDE DES MIGRATIONS

Si l’on considère les données du recensement de la population du Cameroun d’avril 1987, il est possible à partir de ces variables de définir plusieurs types de migrations. En tout cas, si la détermination du lieu de destination finale de toutes ces migrations se fait de façon unique car il correspond strictement au lieu de résidence des migrants à la date du recensement, en ce qui concerne leur lieu d’origine, plusieurs possibilités, qui déterminent précisément les différents types de migrations, s’offrent à l’analyste. Quelles sont les différents types de migrations qu’il est possible d’identifier à partir des données du recensement du Cameroun d’avril 1987, le lieu de destination de ces migrations étant bien entendu le lieu de résidence des migrants au moment de la collecte?

**a)- LE LIEU D'ORIGINE EST LE LIEU DE NAISSANCE
DES INDIVIDUS**

Dans ce cas on mesure la migration durée de vie; pour une zone donnée (arrondissement, département ou province), la population résidente se répartit en deux catégories: les natifs et les non-natifs. S'il est évident que les non-natifs sont des migrants, en l'occurrence des immigrants, il est difficile par contre d'assimiler les natifs aux non-migrants en raison de l'existence des migrations de retour qui ne peuvent pas être observées à partir de ces deux informations retenues. De plus, on ignore l'époque de la migration durée de vie et la trajectoire réellement suivie par le migrant.

**b)- LE LIEU D'ORIGINE EST LE LIEU DE RESIDENCE
ANTERIEURE**

Ici la détermination des migrants et des non-migrants pour une zone donnée est facile à établir, selon qu'il y a correspondance ou non entre le lieu d'origine et le lieu de destination. Cependant, en ce qui concerne le volume des migrations, on ne mesure en fait, pour une période donnée, que les dernières migrations, ce qui présentera l'inconvénient de ne pas pouvoir estimer le nombre total des migrations qui affectent une zone au cours de la période considérée. Toutefois, ce type de migrations présente l'avantage d'avoir certaines caractéristiques propres telles que l'ancienneté de la migration exprimée ici par la durée de résidence, l'âge du migrant au moment de la migration, calculé par différence entre l'âge actuel de l'individu et la durée de résidence au lieu de résidence actuelle, et les lieux d'origine et de destination. On peut donc calculer pour différentes périodes la migration nette d'une zone donnée, de façon rigoureusement exacte.

c)- LE LIEU D'ORIGINE EST LE LIEU DE RESIDENCE

EN AVRIL 1976

Ce type de question n'intéresse que les personnes nées avant avril 1976. La comparaison entre ces deux lieux permet d'identifier tout simplement la dernière migration subsistante qui se serait produite au cours de la période intercensitaire, à l'exception des migrations de retour. Aussi, il n'est pas aisé de répartir la population résidente en migrants et non-migrants et d'estimer le volume des migrations de la période intercensitaire.

La comparaison des différents lieux d'origine avec le lieu de résidence actuelle, lieu de destination, aboutit donc à la formation de plusieurs types de migrations dont l'analyse de façon indépendante peut conduire à des conclusions parfois divergentes, en raison des insuffisances propres à chaque méthode de mesure du phénomène et de la nature différente de ces mouvements. Que faire?

**4 - QUELQUES PROPOSITIONS POUR UNE APPROCHE
D'ANALYSE DU PHENOMENE MIGRATOIRE**

Plutôt que de privilégier telle ou telle méthode de mesure des migrations ou d'analyser de façon indépendante les différents types de migrations qu'il est possible d'identifier à partir de la série des cinq variables de base, il convient de procéder à une comparaison simultanée des différentes variables de lieu: lieu de résidence actuelle, lieu de naissance, lieu de résidence antérieure et lieu de résidence en avril 1976 (cas des personnes âgées de 11 ans et plus). Cet exercice doit conduire à la reconstitution du profil migratoire de chaque individu, de

sorte qu'à la fin, il est possible d'identifier de façon unique et sans ambiguïté le migrant et le non-migrant. La prise en compte de toutes ces variables doit permettre en outre de distinguer plusieurs catégories de migrants. En fait, cette combinaison de plusieurs variables de lieu de résidence a pour but de créer une variable intermédiaire d'analyse, le statut migratoire, qui renseigne sur la situation de chaque individu par rapport au phénomène migratoire. En effet par rapport à la migration -événement démographique-, cette nouvelle variable permet de dresser une typologie nouvelle des migrations soit par référence au lieu de destination, (lieu de résidence actuelle), soit par référence au lieu d'origine (lieu de naissance).

4-1. STATUT MIGRATOIRE DES PERSONNES RECENSEES

Par définition, l'objet d'un recensement est de décrire l'état de la population suivant certaines caractéristiques étudiées. Ainsi la variable "statut migratoire" est avant tout une variable d'état de la population, en ce sens qu'elle permet, à un moment donné de répartir la population étudiée en deux sous-populations disjointes: les non-migrants et les migrants; cette dernière peut être à son tour partitionnée en plusieurs catégories distinctes pour tenir compte du type de migrations effectuées. Ainsi, on distinguera, dans le cas des données du Cameroun, les catégories suivantes: migrants de retour, migrants de rang 1 et migrants de rang supérieur à 1.

a)- Non-migrants

Ce sont les individus pour lesquels le lieu de naissance est à la fois identique au lieu de résidence antérieure et au lieu de résidence actuelle. Pour les non-migrants âgés de 11 ans et plus, le lieu de

résidence en avril 1987 devrait correspondre strictement au lieu de naissance, au lieu de résidence en 1976 et au lieu de résidence antérieure. Du point de vue de l'analyse, il est possible d'étudier pour une zone donnée la capacité de rétention de la zone à partir d'un indicateur simple: le taux de rétention, qui est le rapport pour une zone donnée, entre la population non-migrante et la population native de la zone, quel que soit le lieu de résidence actuelle sur le territoire national. Ce taux peut être calculé par sexe et par groupe d'âge, de sorte qu'il est possible d'apprécier l'impact de l'émigration de la zone sur la pyramide des âges; de même on peut étudier l'immigration dans la zone par sexe et groupes d'âges, et par comparaison avec le volet émigration, on peut déduire globalement l'effet net des migrations sur la structure par sexe et par âge de la population de la zone. A partir du taux de rétention par sexe et par âge, il est possible d'élaborer une table de sortie de la zone, moyennant certaines hypothèses. En effet, ce taux, qui présente en fait toutes les caractéristiques d'un quotient, a pour complément à l'unité le quotient de sortie de la zone. A partir de cette table, on peut calculer l'intensité du phénomène "sortie" ainsi que la valeur moyenne de son calendrier. A l'aide de ces deux indicateurs, on peut comparer le pouvoir de rétention des différentes zones du pays.

b)- Migrants de rang 1

Ce sont des individus qui n'ont effectué qu'une seule migration apparente au cours de leur existence; les migrants de rang 1 sont tous les individus pour lesquels le lieu de naissance, identique au lieu de résidence antérieure, est différent du lieu de résidence actuelle. A partir de cette sous-population, il est possible d'étudier, pour chaque zone de départ ou d'arrivée les migrants de ce type en fonction de

certaines caractéristiques individuelles du migrant: sexe, âge, niveau d'instruction, etc et des caractéristiques propres de la migration effectuée: ancienneté de la migration, âge du migrant au moment de la migration, lieu d'origine et lieu de départ, etc.

c)- Migrants de retour

Par migrants de retour, il faut entendre tous les individus qui ont effectué au moins deux migrations au cours de leur existence, et dont la dernière migration est un retour au lieu d'origine. Pour ce type d'individus, le lieu de naissance, identique au lieu de résidence actuelle, est différent du lieu de résidence antérieure. De façon directe, on connaît donc trois points dans le cheminement migratoire de ce type de migrants. Si la dernière migration (migration de retour) est une migration récente (moins de 11 ans) alors il est possible de compléter la trajectoire suivie par un migrant âgé de 11 ans au moins en y positionnant le lieu de résidence en avril 1976; de cette façon on pourrait étudier pour différentes zones de départ, la trajectoire suivie par les migrants, car on connaît, en plus du lieu d'origine (lieu de naissance) et du lieu de destination (lieu de résidence actuelle), deux résidences intermédiaires de l'individu: le lieu de résidence en avril 1976 et le lieu de résidence antérieure.

d)- Migrants de rang supérieur à 1

Ce sont des migrants qui ont effectué au moins deux migrations et la dernière migration n'est pas une migration de retour. Ici la dernière migration est une migration résultante et le lieu de résidence antérieure une étape dans le cheminement migratoire suivi. Si la dernière migration date de moins de dix ans, alors il est possible de

compléter la trajectoire suivie par le migrant en y positionnant le lieu de résidence en avril 1976 (cas des migrants âgés de 11 ans au moins).

Comme on vient de l'exposer, cette typologie des migrants en trois points est une innovation qui permet d'approfondir l'étude des migrations et de dépasser largement les seuls aspects de mesure du phénomène abordé jusqu'à présent par les analystes des recensements. L'inclusion des variables "âge au moment de la dernière migration" et "ancienneté de la migration" dans l'étude de ces différentes catégories de migrants offre en outre davantage de possibilités d'analyse et de compréhension du phénomène.

4-2. ETUDE SPECIFIQUE DES MIGRATIONS

En ce qui concerne l'étude spécifique des migrations, deux cas peuvent être distingués selon que l'on considère tous les mouvements issus d'une zone ou tous les mouvements à destination d'une zone.

a)- Mouvements issus d'une zone

Dans l'étude des mouvements issus d'une zone, étant donné la nature des données collectées, on est obligé d'admettre que pour chaque individu le lieu de naissance correspond au lieu de résidence à la naissance de l'individu et donc au lieu d'origine de l'individu. Ainsi, pour chaque zone considérée, la population de base devient la population native de la zone, quel que soit le lieu de résidence actuelle de cette population à l'intérieur du territoire national à la date du recensement.

Les mouvements issus d'une zone sont donc les sorties de la zone de naissance effectuées par les natifs. En rapportant donc les sorties de la zone de naissance à l'effectif des natifs de la zone, on

détermine un quotient de sortie de la zone, qui exprime à la fois le degré de mobilité de la population originaire de la zone étudiée et le pouvoir de rétention de la zone ou encore l'attraction que l'extérieur exerce sur la population de la zone. Cet indice peut être calculé par sexe et groupe d'âges et, moyennant certaines hypothèses permettre aussi le calcul d'une table de sortie de la zone. La connaissance du lieu de destination finale des sorties de la zone permet de calculer des indices différentiels de sortie, qui rendent compte de l'attraction des différentes zones sur la population de la zone de référence. Pour une zone **B** donnée, on rapporte le nombre de sorties en direction de **A** à la population native de la zone de référence **B**.

La référence à la variable "statut migratoire" conduit à distinguer trois types de migrations issues d'une zone donnée:

- migration de retour
- migration simple (sans étape intermédiaire)
- migration composée (avec une ou plusieurs étapes intermédiaires).

On peut donc pour une zone donnée étudier l'importance et les caractéristiques de ces différents types de migrations pour approfondir la connaissance du phénomène. On peut en particulier introduire pour les besoins de l'analyse une typologie de ces migrations fondées sur la critère "distance" tel que défini plus haut. S'agissant du cas particulier du Cameroun, on peut distinguer:

- les flux intra-départementaux, qui concernent tous les mouvements qui s'opèrent d'un arrondissement à un autre à l'intérieur du même département;
- les flux inter-départementaux, qui concernent tous les mouvements qui s'opèrent d'un département à un autre à l'intérieur de la même province;

- les flux inter-provinciaux, qui concernent tous les échanges migratoires d'une province à une autre.

b)- Mouvements à destination d'une zone

Les mouvements à destination d'une zone sont toutes les entrées dans la zone; il s'agit donc des dernières migrations survivantes à destination de la zone. Ici aussi selon les caractéristiques du mouvement, on peut distinguer trois types de migrations, la dernière migration peut être:

- une migration de retour
- une migration directe (sans étape intermédiaire)
- une migration résultante (avec une ou plusieurs étapes intermédiaires).

A ces trois types de migrations on peut appliquer, pour les besoins de l'analyse, la typologie précédente fondée sur le critère "distance".

Plus intéressante ici est la prise en compte de la variable "durée de résidence", qui permet de déterminer deux autres variables pertinentes pour l'analyse de ces dernières migrations: l'ancienneté de la migration et l'âge du migrant au moment de la migration. En effet à partir de ces deux variables, il est aisé de répondre aux questions suivantes: Qui sont les migrants qui se destinent à telle ou telle zone? des jeunes? des adultes? Les caractéristiques de ces migrants, ont-elles évolué au cours du temps?, etc. Partant des éléments de réponse à ces interrogations il est désormais possible, à partir des indicateurs plus précis, de cerner de plus près et beaucoup mieux que par le passé, les motivations, les caractéristiques et l'évolution des migrations qui affectent toutes les régions du pays. Ces éléments permettent aussi

d'avoir une bonne base de sondage pour les enquêtes spécifiques futures sur les migrations.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pensons avoir mis suffisamment en évidence les potentialités d'analyse des migrations à partir des données issues d'un recensement de population.

Certes, les données de recensement présentent beaucoup de limites pour de telles études, mais le caractère exhaustif de l'opération qui permet d'étudier simultanément les migrations qui affectent les différentes régions du pays, permet d'avoir une vue globale des problèmes au niveau national, d'identifier les foyers d'émigration et d'immigration en mettant en évidence les différents flux migratoires du passé et de comprendre l'état de la répartition spatiale de la population. Une analyse, aussi détaillée que possible des données sur les migrations à partir du recensement de population est l'occasion d'établir un programme de recherche plus ambitieux notamment sur des aspects particuliers des migrations ainsi mis en évidence.

Il est donc possible de mieux valoriser les données du recensement à partir de cette approche qui vise à compléter les types d'analyses faites jusqu'ici, en permettant aux concepteurs des recensements d'aborder plus aisément les aspects particuliers relatifs à l'élaboration du plan d'analyse et du plan d'exploitation des données collectées.

**REFLEXIONS SUR L'INTRODUCTION
DE LA PLANIFICATION FAMILIALE
DANS LES ENTREPRISES AU CAMEROUN**

*NGAMBI KUNGA**

* Enseignant au Département d'Economie - Faculté de Droit et Sciences
Economiques - Université de Yaoundé.

INTRODUCTION

Avant toute analyse, éclairons d'abord l'opinion sur un concept à la mode de nos jours, mais qui ne trouve hélas pas toujours un écho favorable dans certains milieux de la communauté nationale.

Par planification familiale, on ne retient souvent à tort que l'une des finalités, à savoir, la limitation des naissances, ou encore d'une manière générale, la réduction de la fécondité. En réalité, la planification familiale découle, pour un couple, du souci de fixer l'échelonnement des naissances et de moduler la taille de la famille. Elle s'intéresse autant à l'espacement des naissances qu'à la limitation et vise avant tout le bien-être familial.

Depuis la Conférence de Bucarest tenue en 1974, les Gouvernements africains ont progressivement pris conscience et ont reconnu que la mise en place des services de planification familiale accessibles et acceptables, constitue un élément vital de la stratégie nécessaire à l'amélioration de la santé des mères et des enfants ⁽¹⁾.

A la Conférence de Mexico tenue en 1984, un certain nombre de résolutions ont préconisé le renforcement de la contribution des services de planification familiale à un comportement procréateur qui préserve la santé de la mère et de l'enfant.

La planification familiale est donc un concept qui vise la prise de conscience des familles pour préserver l'avenir. Il s'agit de permettre aux membres responsables d'une famille de choisir librement et consciemment la taille de leur famille afin d'améliorer l'état de santé

⁽¹⁾ Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique: Rapport de la Deuxième Conférence Africaine sur les populations (volume 1), Arusha, Tanzanie 9-13 janvier 1984 (réf. ST/ECA/POP/1), Addis-Abeba.

et le bien-être du groupe, tout en contribuant efficacement au développement social du pays.

Le Cameroun s'est prononcé en faveur de la planification familiale comme moyen pour obtenir le bien-être familial. Compte tenu des réalités culturelles, la planification familiale signifie au Cameroun:

1°- Espacement des naissances et dans une moindre mesure, limitation des naissances pour sauvegarder la santé de la mère et de l'enfant.

2°- Lutte contre l'infécondité et la stérilité des couples, source de maux sociaux et facteur de sous-développement de certaines régions du pays.

Garantir aux couples la liberté d'avoir les enfants qu'ils veulent, exige des Gouvernements qu'ils facilitent l'accès aux services de planification familiale à toutes les couches de la population.

A l'heure actuelle, la demande des services de planification familiale commence à se faire sentir. Les taux élevés de grossesses non désirées, les pressions socio-économiques et l'absence de système d'aide sociale aux filles-mères et à leurs enfants créent toutes sortes de problèmes sociaux s'ajoutant aux problèmes classiques de santé.

L'Enquête nationale sur la fécondité de 1978 a montré que la contraception reste une pratique très marginale dans la vie de la femme camerounaise. En effet, 82% des femmes ne désirant plus d'enfants n'ont jamais utilisé la contraception, et 16% qui n'en désirent plus, l'ont utilisée dans le passé et ne l'utilisaient plus au moment de l'enquête. Au total, seulement 1,6% des femmes avaient utilisé une méthode moderne. On a également constaté une diminution des pratiques traditionnelles d'espacement des naissances se

traduisant souvent par la disparition graduelle de l'abstinence sexuelle post-partum et par la réduction de la durée d'allaitement au sein du nouveau-né; ce qui contribuerait à augmenter la période d'exposition au risque de conception chez les femmes dont une grossesse vient de s'achever.

Les quelques initiatives prises jusqu'à présent pour promouvoir la planification familiale sont principalement le fait du Gouvernement et des ONG, sans qu'il s'agisse réellement de programmes d'action d'envergure nationale.

Malgré la souscription du Cameroun à la déclaration d'Alma-Ata de 1978, relative aux soins de santé primaires dont la composante en santé maternelle et infantile comprend un volet planification familiale, aucune disposition particulière allant dans le sens de l'application de cet engagement n'avait été prise en ce qui concerne la planification familiale.

Il est évident que compte tenu des besoins croissants de la demande, il s'agit pour l'Etat Camerounais de s'engager véritablement en adoptant des dispositions législatives et réglementaires susceptibles de favoriser l'accès à la planification de la famille, et en allouant des ressources nationales nécessaires à la mise en oeuvre de cette politique. L'adoption prochaine d'une politique nationale en matière de population apportera certainement cette garantie.

A l'heure où le Cameroun traverse une crise économique et financière profonde et, compte tenu de l'ampleur et de l'urgence de besoins en services de planification familiale, notre objectif est de montrer que l'introduction de la planification familiale dans les entreprises est une idée novatrice qui viendrait renforcer l'action du Gouvernement et des ONG, tout en ayant un impact plus important dans la population.

Pour mener notre analyse, nous essayerons dans un premier de mettre en lumière les grandes lignes de la politique nationale en matière de planification familiale. Il nous reviendra ensuite de souligner les insuffisances des stratégies envisagées, puis de mettre en évidence les avantages que l'on pourrait tirer de la mise en oeuvre des programmes de planification familiale liée à l'emploi. Enfin, parce que le ralentissement de l'activité économique qui frappe actuellement nos entreprises pourrait constituer un handicap sérieux à la réalisation d'une telle stratégie, il apparaît indiqué d'examiner les conditions de sa réalisation.

1 - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS EN MATIERE DE PLANIFICATION FAMILIALE AU CAMEROUN

La mortalité infantile est actuellement de l'ordre de 90 pour 1.000 et la mortalité maternelle atteint 420 pour 100.000. Cette mortalité élevée est liée en partie à la forte fécondité des femmes ainsi qu'aux grossesses souvent rapprochées et même précoces. Les données provenant de quelques services de planification familiale montrent qu'une régulation volontaire des naissances et une planification familiale/espacement des naissances bien organisées tant dans le secteur privé que dans le secteur public sont efficaces et favorablement accueillies. Le Ministère de la Santé Publique chargé de coordonner les activités en matière de planification familiale a défini les grandes lignes de ce que doivent être les buts, les objectifs et les stratégies en matière de planification familiale au Cameroun⁽¹⁾.

(1) MINISTERE DE LA SANTE: Séminaire-atelier sur la définition de la politique, des programmes et stratégies en matière de la SMI/PF.

1-1. BUTS ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE PLANIFICATION FAMILIALE AU CAMEROUN

Le programme national de planification familiale aura pour but de promouvoir la santé et le bien-être par la prévention des grossesses précoces, des grossesses non désirées et des maladies dans les groupes à haut risque, notamment parmi les femmes, les nouveau-nés et les enfants. Il devra assurer la baisse du taux de grossesses non désirées à travers la réduction des taux de naissances, notamment par l'application volontaire des méthodes de contrôle des naissances basées sur des objectifs socio-économiques (parenté responsable).

Les principaux objectifs de santé familiale seront les suivants:

- Assurer l'éducation de tous les jeunes en matière de vie familiale, problèmes de population, relations sexuelles et éducation en matière de reproduction humaine, régulation des naissances et planification familiale, avant que ces jeunes n'atteignent l'âge de mariage ou de procréer, en vue de les aider à maintenir une parenté responsable.

- Informer et éduquer chaque Camerounais (e) pour ce qui est de la taille "normale" de la famille.

- Rendre les moyens de planification familiale et les soins prénatals et autres services de santé maternelle et infantile accessibles à tous.

- Elaborer les programmes de régulation de la fécondité susceptible de répondre aux besoins d'épanouissement des couples stériles et sous-fertiles.

- Améliorer la collecte et l'analyse des données sanitaires et démographiques et permettre l'utilisation de ces données dans le cadre de la planification du développement socio-économique.

1-2. LES STRATEGIES PROPOSEES

Pour réaliser les objectifs sus-mentionnés, les grandes lignes de la stratégie reposent sur la mise au point d'un programme d'information, d'éducation et de communication ambitieux (stratégie I.E.C) qui tiennent compte des réalités culturelles et sociales du pays. Ce programme devra définir les groupes-cibles, les messages à diffuser, les canaux de diffusion, la périodicité, les activités d'accompagnement à développer, les périodes et méthodes d'évaluation, ainsi que les organismes responsables.

Cette stratégie est basée sur l'information et la sensibilisation des populations aux avantages de la planification familiale, grâce à l'utilisation des moyens de communication que sont les mass-média, le matériel imprimé, ainsi que la communication interpersonnelle.

Les objectifs généraux du projet de stratégie IEC visent à réduire la mortalité maternelle de 420 pour 100.000 actuellement à 300 pour 100.000 en 1994, la mortalité infantile de 90‰ à 70‰ en 1994, et à augmenter le taux d'utilisation des contraceptifs de 3% à 20% en 1994.

La stratégie IEC a également un certain nombre d'objectifs spécifiques à savoir:

- Créer un Comité national IEC/PF chargé d'harmoniser les messages et matériels éducatifs, de censurer le matériel IEC et de coordonner les activités IEC sur le terrain.
- Augmenter le soutien des décideurs et particulièrement des autorités politiques, administratives et religieuses.
- Améliorer la motivation des prestataires de service ainsi que leur compétence en matière de communication.

- Augmenter le nombre d'accepteurs, ainsi que leur permanence à l'utilisation des contraceptifs.
- Informer et sensibiliser les femmes et les hommes en âge de procréer sur les avantages de la planification familiale et la parenté responsable.
- Informer et sensibiliser les jeunes à la vie familiale.
- Organiser les études et recherches sur la planification familiale.
- Informer et sensibiliser les leaders au niveau des communautés de base.

Les populations-cibles sont constituées par les femmes en âge de procréer, les hommes en âge de procréer, les jeunes couples et les adolescents.

Des services de planification familiale et des centres de distribution commerciale seront créés et utiliseront entre autres, les équipements de santé déjà existants, ainsi que les systèmes de prestation de services à assise communautaire en vue d'atteindre les communautés, les couples et les individus qui ne sont pas encore servis par le système traditionnel de distribution.

Les ressources adéquates et la formation appropriée seront données au personnel de la planification familiale en vue de rendre les programmes de planification familiale plus conformes aux valeurs culturelles locales et aux préférences des différents couples. La stratégie consistera à associer les projets aux budgets en vue de consolider les capacités actuelles des services, de coordonner la planification et la formation de la main-d'oeuvre, de mobiliser les ressources supplémentaires locales et extérieures et, d'améliorer la

rentabilité, la supervision et l'évaluation des programmes de planification familiale ⁽¹⁾.

Pour ce faire, toutes les structures concernées, privées ou publiques notamment les Ministères, les Associations de planning familial, les Organisations internationales et les Organisations non gouvernementales (ONG), devront collaborer dans le sens d'une bonne prestation de service.

2 - L'INTERET DU RECOURS AUX PROGRAMMES LIES A L'EMPLOI

2-1. LES INSUFFISANCES DE LA STRATEGIE PROPOSEE

Il apparaît clairement au vue de ce qui précède, que la réussite du programme national en matière de planification familiale repose essentiellement sur la stratégie IEC, la stratégie de soins et la fourniture de services. Une stratégie IEC qui se veut efficace doit être bien orientée vers les populations-cibles; par conséquent, des efforts importants doivent être fournis aussi bien sur le contenu que sur la forme des programmes. En effet, la stratégie IEC n'est pas nouvelle; elle a été appliquée dans d'autres pays et partout où elle a été utilisée, on a constaté une grande disproportion entre la population touchée par l'IEC et la prévalence de la contraception. Le fait que cette stratégie soit orientée vers la grande masse est peut-être un inconvénient; elle gagnerait alors en efficacité si elle était orientée vers une population relativement plus restreinte. Il faudrait donc faire preuve de beaucoup de vigilance dans la mise en pratique de cette stratégie.

(1) MINISTERE DE LA SANTE: Séminaire-atelier sur la définition de politique, programme national et stratégies en matières de SMI/PF.

Lorsque l'on parle d'IEC, on semble prêter plus d'attention à l'utilisation des mass-média. Pour plus d'efficacité, il faudrait davantage faire appel à la communication interpersonnelle; et les lieux de travail constituent à mon avis, l'endroit idéal pour ce type d'action.

A l'exception de la communication interpersonnelle, les zones rurales seront difficilement sensibilisées. L'action des mass-média serait inefficace à cause du mode de vie des populations. Bien que les activités des associations de planning familial et des ONG soient louables dans ces régions, le pourcentage de la population touchée est partout faible. Et ce sont surtout les zones urbaines qui tirent le plus grand profit des services des associations de planning familial, les zones rurales étant défavorisées. Même avec une action renforcée des ONG, ce pourcentage restera probablement faible. La stratégie IEC pourrait avoir plus d'impact si les entreprises installées dans les zones rurales jouaient un rôle de relais dans la diffusion de l'information, et dans l'éducation des masses rurales.

Par ailleurs, on sait que les travailleurs sont plus disposés à prendre une décision sur la taille de leur famille que les autres catégories de population. En associant les travailleurs dès la conception du programme de planification familiale, celui-ci aura plus d'impact sur la population. Tout le problème réside dans la manière de convaincre les travailleurs. Nous restons convaincus que la communication interpersonnelle ou l'information en "face à face" (débat, discussions avec les intéressés, etc) posséderait un pouvoir de discussion plus élevé que toute autre forme de communication. Ici encore, les lieux de travail constituent l'endroit idéal pour mener une campagne de sensibilisation auprès des chefs de famille.

La communication interpersonnelle permettrait d'avoir une réelle connaissance des populations et du milieu, de mieux identifier

les problèmes à résoudre et d'établir les besoins individuels et collectifs à satisfaire.

La stratégie IEC serait donc plus efficace si elle associait les entreprises dans la diffusion de l'information et l'éducation des masses.

2-2. LA PORTEE DE LA PLANIFICATION FAMILIALE

LIEE A L'EMPLOI

Les programmes de planification familiale liée à l'emploi réalisés par les employeurs peuvent fournir des informations et des services aux travailleurs sur le lieu de travail, ainsi qu'aux membres de leurs familles, et parfois à la population qui vit dans le voisinage ⁽¹⁾.

L'idée d'offrir les services de planification familiale dans les entreprises est rationnelle. Les employeurs peuvent en tirer profit dans la mesure où la santé des travailleurs peut être améliorée par l'application des conseils et des services de planification familiale.

2-2-1. Avantages pour le travailleur

Les femmes qui travaillent et les épouses des travailleurs peuvent protéger leur santé en évitant les grossesses non déclarées qui entraînent des risques élevés, et les avortements qui sont parfois le résultat des grossesses non désirées. Une femme qui évite les grossesses à risques élevés a des enfants en meilleure santé. L'espacement des naissances -au moins à 2 ans d'intervalle- est l'élément le plus important.

Cependant, en dehors des avantages généraux sus-mentionnés, il existe d'autres avantages spécifiquement liés à l'introduction des programmes de planification familiale dans les entreprises.

(1) C'est notamment le cas des grandes entreprises installées dans les zones rurales.

La planification familiale aide les femmes qui doivent continuer à travailler: un des obstacles souvent évoqués par les employeurs pour le recrutement des femmes concerne la maternité. En effet, les grossesses répétées sont nuisibles pour la bonne marche des entreprises. Lorsque l'employeur offre des services de planification familiale, il peut être enclin à recruter des femmes, ce qui accroît la probabilité de celles-ci de trouver un emploi.

Des services offerts sur le lieu de travail rendent la planification familiale plus accessible aux femmes qui ont un emploi ainsi qu'aux hommes. Si ces services ne sont offerts que dans des dispensaires publics et aux heures de travail, l'écart entre la motivation à la contraception et l'utilisation des méthodes sera prononcé du fait de la moindre accessibilité au service. En outre, les hommes se rendent rarement dans les dispensaires de santé maternelle et infantile ou dans d'autres endroits qui fournissent des informations et des services de planification familiale notamment dans le cadre d'autres services de santé. Ainsi, l'offre de condoms, l'information générale sur les méthodes contraceptives et l'apprentissage des moyens de prévention des MST ou du SIDA dans les lieux de travail peut être une formule attrayante et plus efficace.

Par ailleurs, la planification familiale peut renforcer la sécurité du lieu de travail. Une enquête sur les accidents de travail effectuée au Japon a montré que des tensions, dont les causes étaient étrangères au lieu de travail, contribuaient à 70% des accidents. Le fait d'avoir plus d'enfants que le nombre souhaité et que l'on ne pouvait faire vivre, était l'une des causes principales, directes ou indirectes de ces tensions.

2-2-2. Avantages pour l'employeur

Les avantages sociaux obtenus par les employés dans le cadre des services procurés par l'employeur ont des répercussions directes sur la vie de l'entreprise.

Des employés en meilleure santé restent plus longtemps à leur poste de travail, prennent moins de congés pour maladie et s'acquittent mieux de leur tâche. Les grossesses et les maladies liées à la grossesse sont comme on le sait, d'importantes causes d'arrêt de travail et d'attribution des congés.

Un nombre moins important de grossesses entraîne sûrement moins d'allocations de maternité et de services médicaux associés, que les employeurs devraient financer et offrir à leurs travailleurs ou aux conjoints de ceux-ci. Les charges occasionnées par les autres services sociaux et services de santé liées au nombre d'enfants se réduisent avec une diminution du nombre d'enfants par employé.

En outre, les programmes de planification familiale liée à l'emploi peuvent améliorer les relations professionnelles. Ces programmes, élaborés et exécutés de concert avec les représentants du patronat et du syndicat peuvent apaiser d'éventuelles tensions dans l'entreprise. Ce travail en commun à propos d'un projet mutuellement bénéfique peut créer une attitude de coopération qui aide à réduire les suspicions et à créer un climat favorable à la croissance de l'entreprise. Par ailleurs, les employeurs qui offrent ce type de service avec l'appui des syndicats prouvent qu'ils se préoccupent de la santé et du bien-être de leurs employés. Une telle action peut donner du prestige à une entreprise soucieuse de jouer un rôle de pointe dans un secteur industriel.

Enfin, la planification familiale liée à l'emploi peut aussi être un facteur de stabilité de l'emploi; ceci est un élément important dans

des secteurs où on manque de main-d'oeuvre qualifiée. Des prestations de santé additionnelles peuvent encourager les travailleurs à rester dans une entreprise plutôt que d'en partir.

2-2-3. Avantages pour le pays

Les programmes liés à l'emploi offrent des possibilités plus grandes d'élargir l'accès à la planification familiale, car ils peuvent atteindre un grand nombre de personnes, constitué par la population active salariée. Au fur et à mesure de l'industrialisation, ces programmes peuvent toucher davantage de personnes. Ce phénomène revêt un aspect particulier en zone rurale lorsqu'une entreprise, de par sa taille, est à la base de la création d'une agglomération: un programme de planification familiale dans l'entreprise peut avoir des effets d'entraînement dans la collectivité qui vit dans le voisinage.

Il faut également noter que les travailleurs salariés, notamment en ces temps de crise économique, sont considérés comme des privilégiés de la société. Si des programmes de planification familiale liée à l'emploi sont organisés à leur intention, on pourrait ainsi disposer de plus de moyens pour venir en aide à un plus grand nombre de personnes démunies.

Enfin, une population en meilleure santé, grâce à la planification familiale, impose moins de charges aux organismes de soins de santé. Ces organismes éprouvent des difficultés à fournir tous les services qu'on leur demande. En plus, les soins curatifs sont souvent si urgents que l'on renvoie à plus tard les mesures de prévention qui, à long terme, seraient plus efficaces par rapport aux coûts. La planification familiale liée à l'emploi, qui aide à prévenir certaines causes de morbidité et de mortalité chez la mère et l'enfant, contribue à atténuer les charges imposées aux autres services de santé,

surtout lorsqu'elle est financée par les employeurs et, parfois, par les travailleurs.

Malgré la portée des programmes de planification familiale liée à l'emploi, un argument sérieux pourrait être opposé à l'idée de promouvoir ces programmes, à savoir, son inadéquation au contexte de crise économique marquée par le recul des activités des entreprises. Il apparaît donc indispensable d'examiner les conditions de sa réalisation.

3 - LES CONDITIONS DE REALISATION DES PROGRAMMES LIES A L'EMPLOI

L'entreprise est le cadre social dans lequel s'exerce une activité économique. C'est aussi un centre de décision juridique autonome qui décide des biens à produire et des moyens à mettre en oeuvre en vue de la production. Elle a besoin de ressources pour réaliser son objectif, mais également de la main-d'oeuvre, qui constitue un capital indispensable à toute activité économique. Cette main-d'oeuvre doit être non seulement rémunérée, mais aussi intégrée dans la politique globale de l'entreprise notamment dans sa politique sociale.

En règle générale, la politique sociale engendre des coûts supplémentaires pour l'entreprise. Cependant, ces coûts sont compensés par des gains de productivité grâce à l'amélioration des rendements par des travailleurs bien formés, en bonne santé et motivés.

En réalité, il y a un lien entre le soutien éventuel d'une entreprise à un programme social en faveur de ses travailleurs et ses caractéristiques juridiques et économiques.

Une enquête effectuée par l'IFORD pour le compte de l'OSTC ⁽¹⁾ dans 14 entreprises a montré que 10 entreprises, soit 71,43% des entreprises enquêtées acceptent le principe d'éducation des travailleurs à la planification familiale; 2 entreprises n'ont pas exprimé leurs points de vue; 2 autres ont donné un avis défavorable. Sur les 10 entreprises ayant donné un avis favorable, 5 sont des entreprises privées, 3 sont des sociétés d'économie mixte et 2 sont des entreprises publiques, c'est-à-dire en général, les sociétés qui offrent les meilleures structures sociales aux travailleurs.

L'enquête précise également que sur les 10 entreprises acceptantes, 9 sont disposées à participer aux programmes en offrant leurs structures (4 entreprises), en autorisant la formation pendant les heures de travail (3 entreprises) et en donnant un appui financier (2 entreprises).

Malgré la bonne volonté des entreprises favorables à la mise en place de programmes d'éducation des travailleurs à la planification familiale, il semble que la situation financière de la majorité d'entre elles ne leur permettrait pas de soutenir effectivement de tels programmes.

En réalité, il faudrait pour classer les entreprises, distinguer:

i)- d'une part, les grandes entreprises comme la CDC, ALUCAM, les Sociétés pétrolières et d'autres entreprises privées ou mixtes installées surtout dans les zones rurales et ayant un caractère social prononcé;

ii)- d'autre part, les autres entreprises ayant peu ou pas de structures sociales et ne pouvant s'engager de ce fait, dans de tels programmes sociaux.

(1) Cette enquête a été réalisée dans le cadre du projet "EDUCATION A LA VIE FAMILIALE POUR LES TRAVAILLEURS ORGANISES" entre janvier et juin 1990.
OSTC: Organisation Syndicale des Travailleurs du Cameroun.

La première catégorie d'entreprises, bien que secouée par la conjoncture octroie néanmoins de nombreux avantages sociaux aux travailleurs et pourrait difficilement se débarrasser de ces structures existantes. Disposant déjà d'installations et d'un personnel nombreux, il leur serait facile d'ajouter des services de planification familiale moyennant très peu de coûts supplémentaires. A la limite, cette opération pourrait leur être financièrement rentable. L'analyse coût/avantage permet à l'employeur de connaître les frais et les économies qu'entraîne pour lui la fourniture des services de planification familiale.

L'analyse coût/avantage cherche à savoir si un programme de planification pour les employés apporte des avantages financiers à l'employeur. La méthode porte essentiellement sur l'évaluation des éléments suivants:

- le coût que les services de planification familiale représentent pour l'entreprise;
- le nombre de grossesses non souhaitées que permettra d'éviter l'exécution du programme;
- l'estimation du nombre des traitements de complication de l'avortement évité;
- les coûts issus des frais de santé liés à la maternité, les coûts pour chaque traitement de complication de l'avortement, et le coût de chaque naissance jusqu'à l'âge de 1 an.

Cette dernière rubrique est à la base du calcul du bénéfice. Le bénéfice total en termes monétaires est la somme des trois éléments ci-après:

- a)- Nombre de grossesses évitées x frais de santé liés à la maternité

- b)- Nombre de traitements de cas de complications de l'avortement ou de la grossesse x coût de chaque traitement de complications de l'avortement ou de la grossesse
- c)- Nombre d'enfants qui auraient survécu x coût d'une naissance jusqu'à l'âge de 1 an en l'absence de tout programme.

$$\text{BENEFICE TOTAL} = a + b + c$$

En rapportant les bénéfices obtenus aux coûts subis, on obtient un ratio coût/bénéfice du programme. "L'économie nette" que l'entreprise réalise pendant cette période est:

$$\text{ECONOMIE NETTE} = \text{ECONOMIE} - \text{COUT DES SERVICES}$$

L'amélioration de la productivité, la réduction du renouvellement de effectifs, une meilleure assiduité au travail et même une diminution des accidents de travail produisent, en toute probabilité, des avantages financiers à l'employeur. Cependant, ce sont des avantages difficiles à chiffrer et la plupart des analyses coûts/avantages renoncent à convertir ces éléments en avantages monétaires.

L'utilisation de cette méthode nécessite des enquêtes effectuées dans l'entreprise et dans les formations hospitalières pour recueillir les données de base, principalement, celles qui ont trait à la détermination du coût d'une naissance et à l'estimation des naissances évitées.

Les expériences réalisées dans d'autres pays ont montré que pour cette catégorie d'entreprises, les programmes liés à l'emploi permettent de réaliser des économies nettes au bout de cinq années de mise en oeuvre du programme, lorsqu'ils ne le permettent pas au bout de la première année.

Les entreprises en difficultés financières pourraient recevoir un appui financier et technique des organismes internationaux ou même une assistance matérielle de l'Etat, pour le démarrage des projets jusqu'à ce que ces derniers deviennent indépendants.

Pour ce qui est de la deuxième catégorie d'entreprises, l'élaboration et l'exécution des programmes entraîneraient des coûts élevés et difficilement supportables pour elles.

Dans un premier temps, on pourrait se limiter à l'aspect information, éducation et à la prestation des "petits" services tels que la distribution des condoms et des contraceptifs oraux. Cette phase demande un financement peu important, mais nécessite en revanche, une plus grande collaboration entre tous les acteurs: Employés, Associations de planning familial, Etat, Organismes internationaux y compris ONG. Les syndicats ou d'autres organisations de travailleurs peuvent prendre part à la mise en place et à la présentation des services. Ces services peuvent être fournis par un personnel spécialement recruté à cet effet, par des travailleurs qui se portent bénévoles ou par des dirigeants syndicaux dans le cadre d'un contrat conclu avec une organisation de planning familial.

Le soutien qu'apporte l'Etat est varié: déclarations de principe en faveur de la planification familiale liée à l'emploi, incitations fiscales, prestation d'une assistance technique et fourniture de produits, création d'un système de sécurité sociale financé par les

employés et les employeurs, qui fournit des services de planification familiale parallèlement à d'autres services de santé.

Le Gouvernement peut également veiller à ce que les services de planning familial soient offerts aux employés de l'Etat qui, à l'instar des militaires et des employés de la police, peuvent disposer des établissements de santé séparés.

Les sources de financement peuvent être diversifiées. Les Associations de planning familial (APF) peuvent jouer un grand rôle, ainsi que les organismes internationaux qui soutiennent depuis longtemps des programmes liés à l'emploi, par exemple l'USAID ou la Population Center Foundation. Ces organismes peuvent aider les entreprises à lancer des services qui, avec le temps, deviendront indépendants.

Les employeurs, les organisations internationales, les commissions nationales chargées de coordonner les programmes de planification familiale, les ONG et l'Etat, doivent unir leurs efforts pour mettre sur pied les services et les faire fonctionner. Par exemple, les organisations internationales pourraient organiser et exécuter les programmes, les commissions nationales pourraient se charger de la formation du personnel sanitaire et de l'homologation des dispensaires de planification familiale. Les programmes pourraient ainsi fournir des informations, éduquer les employés, et les diriger vers des établissements de l'étranger pour y recevoir des services.

Dans un deuxième temps, avec l'augmentation des demandes de planification familiale de la part des employés, le programme pourrait commencer à fournir des produits offerts gratuitement par l'Etat, puis acheter dans le commerce.

On pourrait même envisager un regroupement des syndicats d'entreprise par type d'activité (par exemple regroupement d'un

syndicat des textiles et d'un syndicat de l'habillement) dans la réalisation des projets de planification familiale pour les membres, les deux programmes pouvant être placés sous les auspices d'une centrale syndicale. Les employés bénévoles peuvent être chargés de distribuer des contraceptifs oraux et des condoms et d'orienter les clients vers les dispensaires des syndicats. Au début, on peut imaginer que les projets reçoivent l'aide d'une commission nationale de coordination, du Ministère du Travail, de l'Association des employeurs et d'un organisme international tel que le FPIA. Une fois autonome, les interventions du syndicat pourraient devenir lucratives en constituant par exemple des associations d'acceptants qui percevraient des cotisations. Le coût du programme pourrait ainsi diminuer grâce à une amélioration de l'efficacité et au fait que les coûts de démarrage auront été amortis.

Avec la relance de l'activité économique, l'amélioration de la situation financière des entreprises devrait favoriser leur plus grande participation au financement des programmes de planification familiale.

CONCLUSION

L'introduction de la planification familiale dans les entreprises camerounaises est possible malgré la situation de crise dans laquelle elles évoluent actuellement. Il ne s'agit pas pour elles de s'investir toutes seules dans ces programmes sociaux car après tout, ce type d'action n'est pas leur objectif principal. Il s'agit, par contre, de sensibiliser les employeurs à l'action sociale et de leur fournir l'aide technique et financière dont ils ont besoin.

Il revient à l'Etat de se prononcer clairement sur la nécessité d'une telle démarche car c'est à lui d'abord qu'incombe le devoir d'assurer le bien-être des citoyens. Le degré de conviction et l'engagement des responsables nationaux est un préalable fondamental sans lequel le succès serait compromis. L'action internationale, quelle que soit son ampleur, ne saurait se substituer à l'effort national. Il faudra donc créer les conditions optimales de collaboration et de coordination entre les différentes agences.

Le besoin de planification familiale augmente rapidement. Il est peu probable que les programmes publics puissent suivre un tel rythme d'accroissement de la demande. Aussi, devons-nous réaliser que l'Etat lui seul ne peut pas suffire à cette tâche. Le soutien vigoureux d'un secteur privé engagé a une importance déterminante. Des programmes de planification familiale liée à l'emploi peuvent aider à combler cette lacune. Le recours des travailleurs salariés aux programmes des entreprises permettrait à un plus grand nombre de citoyens d'accéder aux programmes qu'ils auraient quittés.

Des services de planification familiale liée à l'emploi auront plus de chance d'être bien reçus et de fonctionner efficacement si toutes les parties (employeurs, employés, Etat) sont convaincus de leur utilité. Il est donc souhaitable de développer l'information sur cette question.

**ANALYSE DES PROCESSUS D'EVOLUTION
CELLULAIRE DANS LE TISSU URBAIN:
REFLEXIONS A L'USAGE DE LA
CARTOGRAPHIE STATISTIQUE**

*Georges R. TADONKI**

* Géographe, Consultant indépendant, Graphic System Douala.

INTRODUCTION

Cette réflexion est le préalable indispensable, il nous semble, d'un bon géocodage de notre espace urbain, en vue de l'analyse et de la cartographie des tendances d'occupation du sol. Dès lors que tous les faits urbains rapportés à leur espace deviennent des marques de l'occupation du sol, cette note s'applique à tous les aspects de la cartographie statistique urbaine, y compris la cartographie censitaire.

1 - NOTION D'ÎLOT

1-1. Définition

La cellule fondamentale du tissu urbain c'est l'îlot. On peut le définir comme un groupe d'habitations ou une parcelle de l'espace urbain ceinturé par une voie de circulation pouvant apporter un flux motorisé, et/ou par une voie d'eau navigable ou non ⁽¹⁾.

1-2. Localisation

L'îlot est pour nous le point d'observation majeur des tendances d'occupation du sol urbain. On peut définir sa localisation de plusieurs manières:

a)- par les coordonnées de ses contours: c'est un procédé très lourd, car il y a redondance au niveau des coordonnées de la frontière séparant deux îlots voisins. Néanmoins, les coordonnées des contours des îlots permettent d'en préciser à tout instant un descripteur important, sa superficie. Ce dernier apport justifie pleinement qu'il faille les posséder;

⁽¹⁾ Cependant des chemins en escaliers, non carrossables, mais de plus de deux mètres de large, qui existent souvent dans les villes escarpées, peuvent constituer une frontière d'îlot.

b)- par son centroïde ou son centre de gravité (calculé à partir des seules coordonnées X_i, Y_i de ses contours). Le centroïde non lesté correspond au point Co de coordonnées $x = \mu = \sum x_i/n$ et $y = \mu' = \sum y_i/n$. Dans un système de coordonnées euclidien, chaque îlot sera ainsi représenté par la paire de coordonnées unique de son centroïde.

Par la suite, et c'est fondamental, ces centroïdes porteront les variables socio-économiques, démographiques et autres qui serviront soit à décrire les îlots concernés, soit pour la cartographie par points, soit comme base pour les calculs de l'AST par exemple (Analyse en Surface de Tendances)⁽¹⁾.

Il faut préciser que l'usage d'un centroïde non lesté est fondé sur le postulat que la zone ainsi définie est homogène. Cette homogénéité nous est apparue comme étant inversement proportionnelle à la superficie.

Cependant, il serait intéressant de calculer un centroïde lesté pour chaque ensemble $Q_i = \sum I_i$ correspondant au quartier, au sens où nous l'entendons (la ville $V_i = \sum Q_i = \sum I_i$).

d)- par son centroïde et un ensemble de demi-droites P_i , ayant pour origine le centroïde Co , et définies chacune par les coordonnées relatives des points situés aux diverses arêtes de l'îlot en question. A l'aide de ces points on pourrait rebâtir automatiquement le polygone représentant le plus près possible la superficie de chaque îlot (fig. 1). Cette procédure proche des codes de Freeman a l'avantage de réduire considérablement la taille des fichiers de localisation, en évitant de

⁽¹⁾ Il s'agit d'une branche de l'analyse spatiale, ensemble de techniques qui permettent d'étudier les variations territoriales d'un phénomène donné, d'en extraire les tendances et enfin d'en modéliser les évolutions.

mémoriser l'ensemble des points formant le périmètre des îlots.

La configuration de l'îlot urbain aux contours plus réguliers que ceux des frontières naturelles est un avantage pour l'application de cette alternative.

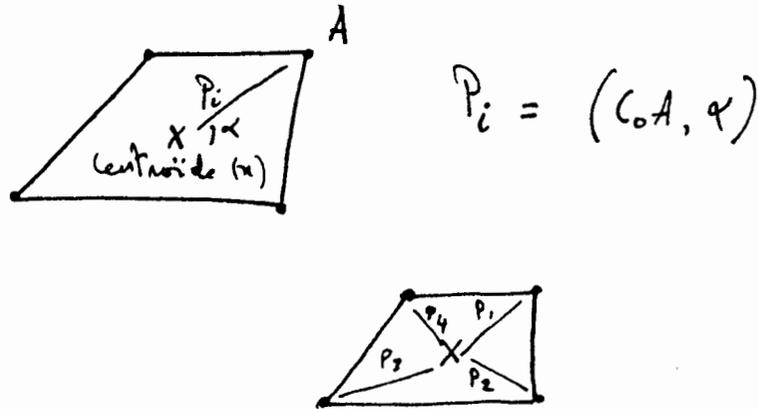


Fig. 1 Îlot défini par son centroïde et les coordonnées relatives des demi droites P_i

Il existe plusieurs travaux sur les problèmes posés par le codage des données spatialisées, pour les S.I.G.⁽²⁾ comme pour la cartographie statistique. Certaines solutions sont très complexes, sans pour autant être plus proches de la réalité. Cependant, le but de cet article n'est pas d'en faire une revue, mais plutôt de présenter une alternative assez simple pour être rapidement mise en oeuvre dans notre milieu pour la collecte, le traitement et la tenue des données spatialisées en milieu urbain.

L'alternative que nous proposons, fondée sur l'îlot, a l'avantage d'être à la fois simple et très proche de la réalité. En fait, l'îlot est une marque très visible de l'occupation du sol urbain, et une démarcation claire, en zones, dudit espace, qu'il n'y a qu'à exploiter pour nos besoins.

⁽²⁾ Systèmes d'Informations Géographiques.

Elles pourraient constituer les fondements du découpage des zones de dénombrement censitaire, en y apportant beaucoup plus de précision et surtout la simplicité de mise en oeuvre, car les îlots se repèrent clairement, autant par les enquêteurs que par les contrôleurs. De plus dans des îlots précis, on peut traquer des évolutions.

Cette option peut être judicieusement complétée par des indications d'ordre topologique. Par son ouverture elle s'y prête, ce qui permettrait le contrôle automatique de la saisie des zones statistiques. L'analyse des données tirerait aussi partie de la rigueur de ce codage.

2 - L'EVOLUTION DE L'ILOT

2-1. Trois étapes d'évolution

Dans son contenu l'îlot connaît trois étapes d'évolution, entre sa "naissance" et sa "mort":

- La primauté est l'étape caractérisée par l'abandon en friche de la parcelle, ou l'exercice d'une activité agricole sur la parcelle.

- La jeunesse est souvent marquée par l'apparition de pionniers sur la parcelle ⁽¹⁾ et une activité socio-économique limitée (une petite boutique non-spécialisée, et de petits étals répartis sur quelques devantures).

- La maturité enfin est caractérisée par une forte densité à tous points de vue: habitat, population, activités, mouvements, etc.

Le temps passé dans chaque état ou période dépend de plu-

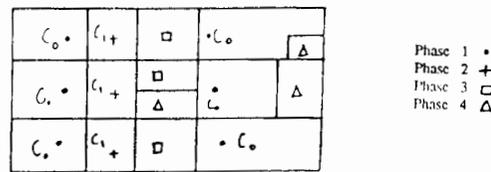
⁽¹⁾ "Parcelle" est utilisé ici à la place de "îlot", et ne correspond pas au bout de terrain possédé par un tiers. En fait, un îlot non bâti correspond à une "parcelle".

⁽¹⁾ (Il faut préciser que pour le cas des marchés, l'observation nous a révélé que l'urbanisation les précède souvent, ex.: Marché de Maképé de PK2 et de PK10). Il s'agit d'un fait spécifique, qui peut être soit hanté, cum ou post-urbanisation, par contre, l'implantation industrielle est une décision d'urbanisme qui s'éloigne des quartiers, donc les précède, puisque ceux-ci la suivent toujours (ex. Bonabéri).

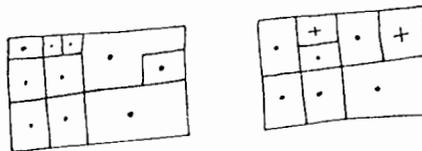
sieurs facteurs qui restent à définir certes, mais dont l'un a été particulièrement exploré jusqu'à alors. Il s'agit de la distance par rapport au centre ville, mais aussi par rapport à un centre d'intérêt en milieu urbain, zones de forte activité: industries, commerce, administration et services, et marché⁽¹⁾.

2-2. Trois processus d'évolution

Dans l'évolution de ses limites, l'îlot connaît trois processus fondamentaux: la croissance, la régression, et, entre les deux, un état stationnaire. Ces processus affectent aussi le contenu de l'îlot, dont son centroïde lesté. Soit il se maintient, soit il bouge (l'îlot grandit ou se rétracte), soit il éclate, soit alors il disparaît (fig. 2). Parfois il "s'alourdit" aussi ou "s'allège", à travers les variables qu'il porte.



a - Multiplication



b- Cas de disparition d'îlots

Fig. 1 Création, mort d'îlots, autant de mouvements de centroïdes.

⁽²⁾ Compression: un îlot se retranche dans ses limites cela s'accompagnant de la densification des variables qu'il porte. Les opérations de déguerpissement pour cause d'utilité publique sont souvent à l'origine de cette situation, à l'instar du litige ayant opposé le Centre Universitaire de Douala aux habitants de Maképé, conséquences de la construction du Stade Omnisports sur l'évolution du quartier Bépanda à Douala.

a)- La croissance

La croissance de l'îlot se traduit de trois façons.

L'îlot croît par "cannibalisme", c'est-à-dire qu'un îlot croît en absorbant un autre, ou en l'amputant; ce qui peut s'accompagner de la compression d'autres îlots ⁽²⁾, y compris l'îlot amputé (cette situation est assez rare "naturellement", mais l'urbanisme volontaire la provoque dans ses actions de déguerpissement). L'îlot croît aussi par expansion au détriment de l'espace rural ou de l'îlot primaire (virtuel) péri-urbain.

Cependant, l'îlot est aussi intéressant dans son processus de diminution.

b)- La régression

La régression d'un îlot se traduit de trois façons. Elle peut survenir lors un combat entre îlots où l'îlot perdant se rétrécit, mais il peut compenser ce recul soit en amputant aussi d'autres voisins, soit en se densifiant, soit alors en gagnant en hauteur. C'est le résultat de la compression déjà évoquée.

Elle se manifeste aussi par avancée d'une autre forme d'emprise: voie de circulation, aire de jeu, etc, (accompagnée de déguerpissements), et par division cellulaire. Dans une espèce de méiose, l'îlot se multiplie, et ce mécanisme ne connaît de limite que quand l'îlot, ayant atteint la taille minimale d'une aire habitable, est dit indivisible (environ 225 m²).

Par ailleurs, lorsqu'il est assez grand, l'îlot peut aussi se fendiller en un ou plusieurs cul-de-sac qui "l'aèrent" (la rencontre de deux voies de ce type ou d'une voie de ce type avec une rivière ou une autre forme d'emprise de circulation traversable par un flux motorisé, divise l'îlot), on parle alors d'un îlot fragilisé, qui peut être disloqué en plusieurs morceaux ou îlots (c'est parfois impossible, pour des motifs fonciers ou des contraintes du site) (fig. 3).

Entre ces deux processus, il y a un état intermédiaire assez intéressant.

c. L'état stationnaire

C'est l'état qui caractérise un îlot stable pendant une période de cinq à dix ans au moins, dans ses limites. Il s'agit alors soit d'un îlot primaire, soit d'un îlot mature, mais rarement, dans une ville à forte croissance il ne s'agit d'un îlot jeune car, par définition, un îlot jeune est un îlot en pleine mutation.

On pourrait aller toujours plus loin dans l'analyse de la forme des îlots, au-delà de ses simples notions de base. C'est un monde très intéressant qui s'offrirait au regard du chercheur.

3 - DERIVATIONS PRATIQUES

Pour l'analyse spatiale et pour la cartographie statistique, ces préalables de codification d'unités territoriales présentent de nombreuses perspectives. Ils pourraient être aisément complétés par des attributs d'ordre topologique.

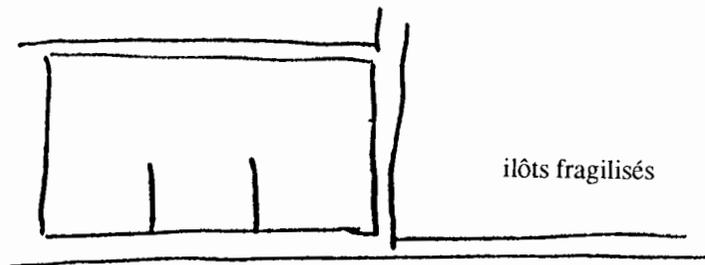


Fig. 3

A l'état actuel de la cartographie censitaire au Cameroun, ce serait une alternative peu coûteuse et fiable de codification d'unités d'observations dans les zones urbaines. L'îlot tel que définit ici peut très bien devenir une unité commune d'observation de l'espace urbain,

⁽¹⁾ Cette distance est une convention a priori, fondée sur notre expérience urbaine, qui permet de saisir les extensions linéaires de la ville à l'intérieur d'îlots virtuels.

socio-économique et démographique. Il permet une localisation fiable des données et garantit leur comparabilité dans le temps et dans l'espace.

Il nous semble que ce cadre d'observation épouse bien les mouvements de croissance de la ville. On gagnerait aussi à définir clairement les "quartiers" dans leur forme de sous-ensembles urbains tels que définis plus haut, formés par un groupe d'îlots arrêté selon des critères socio-politiques. Des discussions avec les populations concernées et l'administration devraient conduire à des résultats probants.

Ensuite, le transfert des limites actuelles de quartiers, qui ne sont pas du tout rigoureuses, à des limites épousant le tracé des rues, n'est pas trop complexe. Beaucoup de solutions existent déjà pour ces problèmes de conversion.

3-1. Définition des limites urbaines

De ce qui précède, il ressort que la ville, au sens géo-statistique du terme est l'ensemble V_i tel que $V_i = \{Q_1, Q_2, Q_3, \dots, Q_n\}$, Q_i étant un sous-ensemble formant un quartier tel que $Q_i = \{I_1, I_2, I_3, \dots, I_n\}$. L'îlot I_i étant le plus petit sous-ensemble de V_i , formé de N éléments: maisons, boutiques, familles, etc.

Cependant, il faudrait mettre la ville à l'intérieur d'un parallélogramme dont les bords se situeraient à une distance moyenne de deux kilomètres (2 km) des derniers îlots périphériques ⁽¹⁾.

On définit ainsi une ville statistique qu'il ne serait pas difficile de faire coïncider avec la ville administrative. La structure nationale de gestion des données territoriales ne s'en trouve pas altérée.

3-2. Les problèmes de généralisation cartographique

Lors d'un passage d'une échelle à une autre, il se pose des problèmes de correspondance, pour passer d'une grande échelle

(1/5000e par exemple), à une plus petite échelle (1/20.000e par exemple). Il s'agit de problèmes de généralisation.

Telle que se présente notre structure,, il est aisé de résumer les îlots en quartiers, $Q_i = \sum I_i$ (fig. 3).

Il nous semble que cette façon de procéder soit plus proche de la vérité-terrain que certaines pratiques de géocodification peu fiables (fig. 4), qui ont encore cours.

3-3. L'îlot virtuel et les problèmes qu'il pose

L'îlot virtuel est un îlot situé à la périphérie. L'ensemble des îlots virtuels d'une ville devrait avoir une prolongation moyenne de 2 km environ, vers le périmètre urbain tel que statistiquement fixé.

L'îlot virtuel est nécessaire pour appréhender la ville dans sa croissance. Il permet d'allonger le spectre de diffusion des densités diverses en milieu urbain, ce qui nous rapproche encore de la réalité.

Sans l'îlot virtuel, on ne pourrait pas bien saisir la périphérie urbaine. Néanmoins, il présente le défaut d'être en très forte déviation par rapport à la taille moyenne de l'îlot urbain réel. Cela a une influence sur l'expression des densités, car du fait de sa grande taille, les valeurs absolues des phénomènes observés y sont considérablement diluées, lorsque rapportées à la superficie. Les densités y seront vraisemblablement toujours plus faibles que dans le reste de la ville.

On peut accepter cette contrainte, puisque théoriquement, les densités devraient globalement être plus faibles à la périphérie que dans le reste de la ville.

Une mesure intéressante de la croissance urbaine nous semble être les taux de partition des îlots virtuels (la vitesse à laquelle ils se divisent par an par exemple). Dans la même optique, on pourrait aussi considérer leur taux de croissance.

3-4. Les flux dans la structure

L'un des problèmes de la structure est qu'elle ne prend pas en compte les flux, elle semble donc statique. Mais on pourrait arguer que la localisation des divers centroïdes d'îlots de quartiers, etc (de toute zone statistique en fait), possède implicitement une allusion à la prise en compte des flux.

En fait, rien n'empêche de collecter des données de mouvements à l'intérieur des zones statistiques. La collecte de ces données sur les mouvements de personnes en ville sont importantes pour la constitution de modèles de transport. Plus encore si on en possède un enregistrement correct, à la fois sur la fiabilité des données en elles-mêmes et sur leur localisation.

CONCLUSION

Cet article méthodologique est une brève réflexion sur les problèmes de géocodage des données spatiales. Il a fallu au préalable introduire quelques notions indispensables sur l'évolution de l'îlot urbain qui est notre unité de travail.

Sur les plans théorique et pratique, il est indispensable que l'enquête et ses méthodes collent le plus possible à la réalité du terrain. A cet égard, il nous semble recommandable de promouvoir l'utilisation de l'îlot comme base des travaux urbains, la collecte des données statistiques en particulier. La liaison entre cette structure et la télédétection est possible, et a déjà reçu des solutions dans le cadre des travaux sur la conversion des images polygonales en images raster, et vice-versa.

Mais il faut faire attention, car si cette voie nous permet d'éviter les aberrations que nous avons vécues, elle impose aussi un surcroît

de travail, du moins au début de son application. En fait, pour que l'îlot devienne une base de sondage fiable, il faudrait en étudier et préciser finement les caractéristiques internes.

C'est là en amont, le travail d'autres spécialistes, tels les démographes, les sociologues, les statisticiens par exemple. Nous souhaiterions que cette contribution suscite un débat plus général sur la gestion des données localisées.

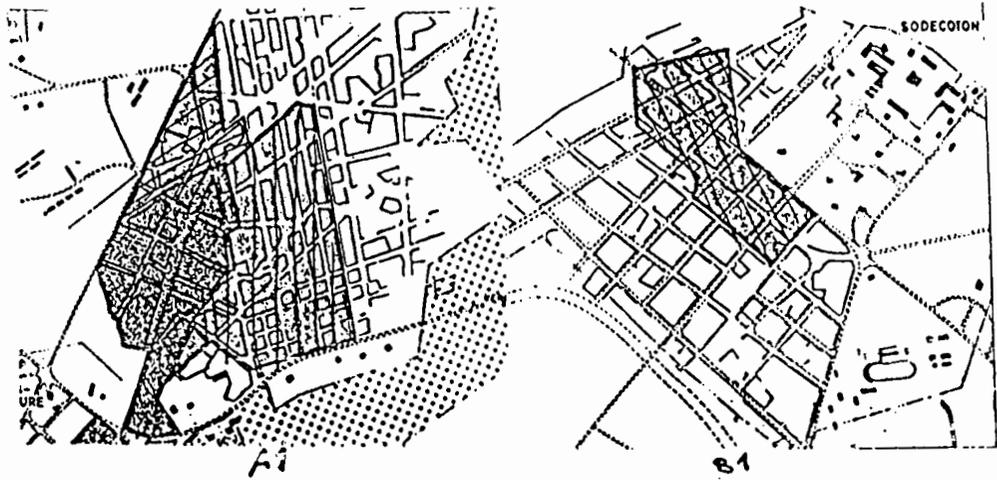


Fig. 4a Comment a-t-on pu dénombrer et affecter des gens à des zones statistiques dont le découpage se présenterait ainsi ?

N'aurait-il pas été préférable d'opérer comme ci-dessu ?

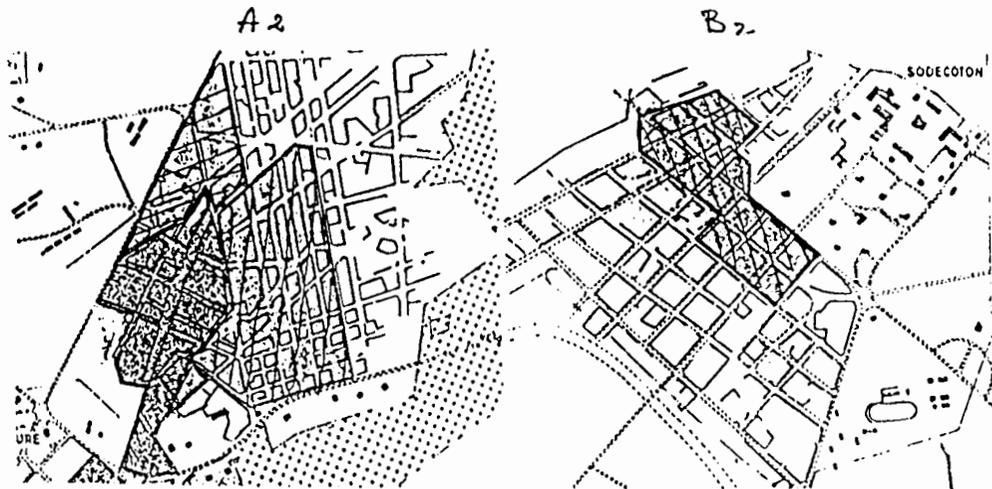


Fig. 4b Deux exemples d'aberrations tirés de la carte des densités de population de la ville de kaélé obtenues par traitement des données du recensement de 76

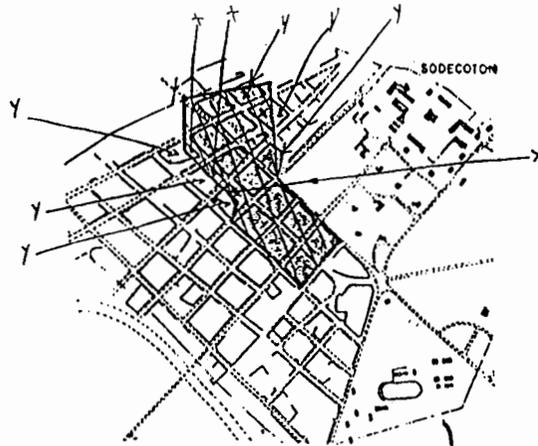


Fig. 4c Quelles parts de la population ou des phénomènes observés affecter aux portions X et Y?
Comment ont été effectués les dénombrements et enquêtes?
Extrait de la carte de densités de population (Kaélé)



Fig. 4d Les mêmes erreurs à Dschang

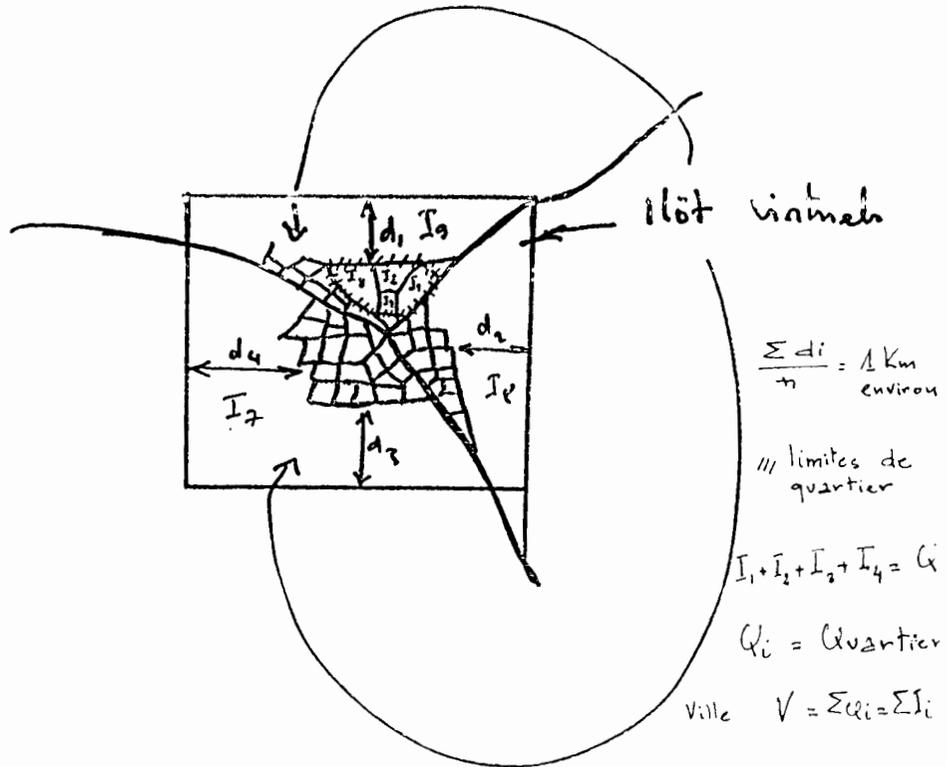


Fig. 5 LA VILLE STATISTIQUE

IMPRIMERIE SAINT-PAUL YAOUNDE